

# INFANTERIE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES  
AMIS DU MUSEE DE L'INFANTERIE

N° 13 1987

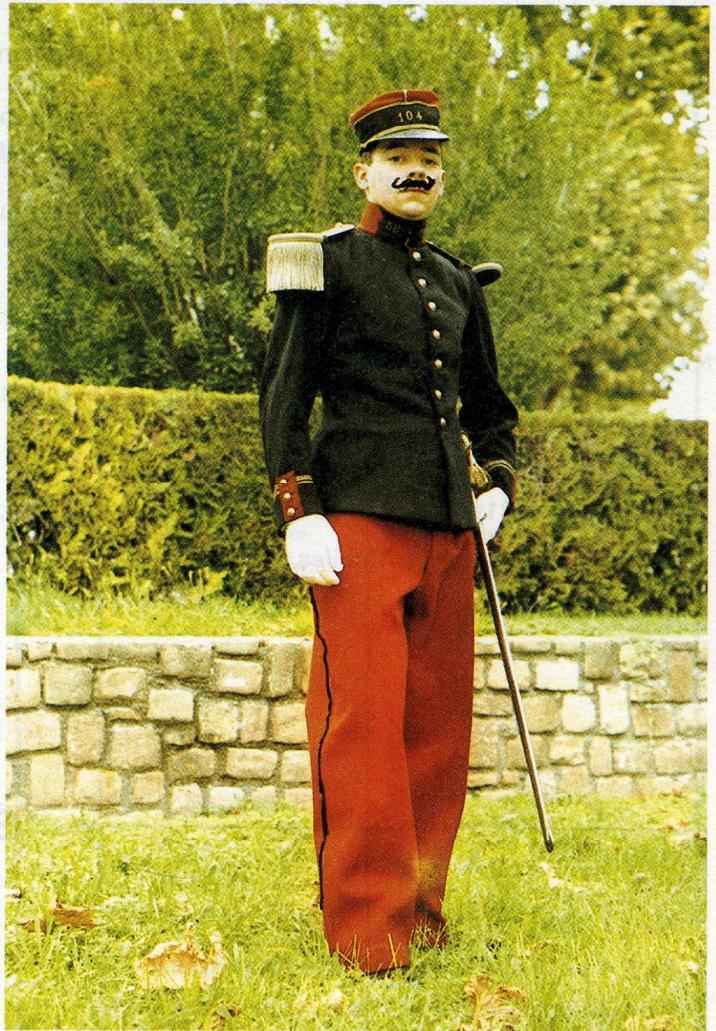
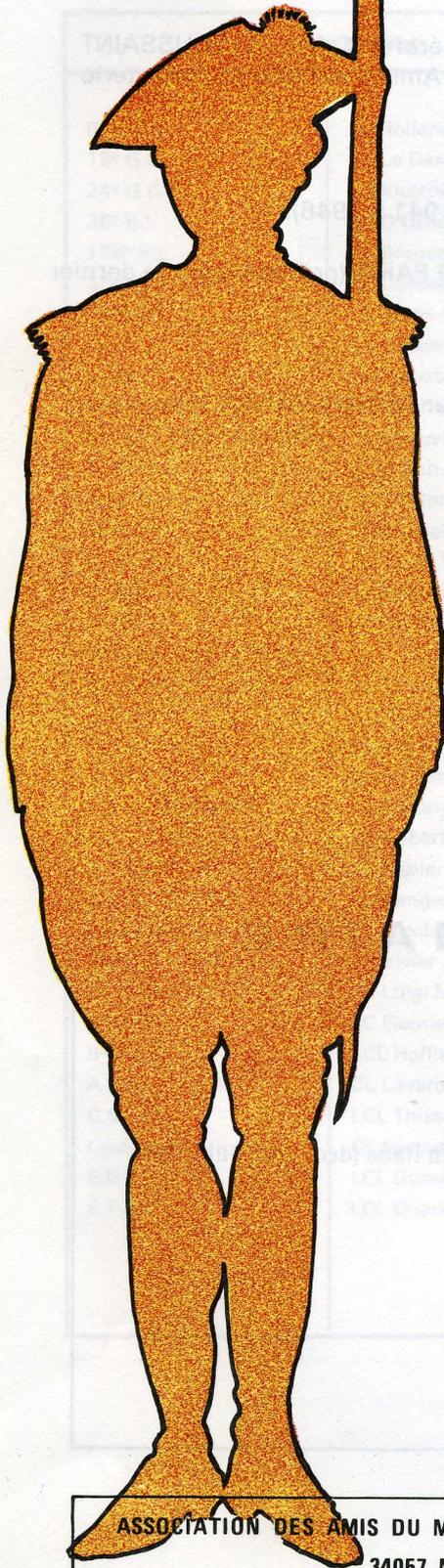


Photo ADC FAVIER

*Adjudant d'Infanterie  
1886 - 1914*

# PRÉCISIONS

## **Bulletin n° 11 : 7<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains page 28**

1) Le 7<sup>e</sup> R.T.M. n'a pas combattu en Italie en 1944. Bien que la totalité de ses effectifs ait été transférée dans la péninsule début 1944, ils ont servi à reconstituer les régiments de Marocains déjà engagés et qui avaient subi de lourdes pertes.

Seul le 1/7<sup>e</sup> R.T.M. est resté en formation constitué, mais il est devenu le II/4<sup>e</sup> R.T.M. en remplacement d'un bataillon presque anéanti.

Général de C.A. (C.R.) TOUSSAINT  
Président de l'Association des Amis du Musée de l'Infanterie

2) Ajouter dans les variantes de l'insigne :

- 7<sup>e</sup> R.T.M. (30 x 40) pastille octogonale dos lisse sans marque (1).
- 7<sup>e</sup> R.T.M. (37 x 28) DRAGO PARIS - dos lisse - pastille lisse ronde (de 1941 à 1946).
- 7<sup>e</sup> R.T.M. (28 x 37) sans marque - dos lisse - pastille ronde (2).
- 7<sup>e</sup> R.T.M. (28 x 37) DRAGO PARIS - dos guilloché - 2 pastilles DRAGO PARIS (probablement le dernier modèle porté par le régiment).
- 7<sup>e</sup> R.T.M. (17 x 21) DRAGO PARIS SUR VIS (chèche ou boutonnière).

Monsieur DECHAMBENOY Dominique  
Membre actif n° 144

N.D.L.R. : (1) Probablement retirage.

(2) Probablement DRAGO non signé par le fabricant.

**A propos d'un emblème page 4 - 3<sup>e</sup> alinéa :**

- *au lieu de* : 81<sup>e</sup> Régiment de Mobiles d'Indre-et-Loire ;

« *lire* : 88<sup>e</sup> Régiment de Mobiles d'Indre-et-Loire.

## SOMMAIRE

Page 3 : Éditorial.

Page 4 : Une plaque de Schako du 63<sup>e</sup> de ligne.

Page 7 : Quelques pensées pour l'adjudant 1776 - 1974.

Page 16 : La 1<sup>re</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains au combat en Italie (déc. 1943 - Juil. 1944).

Page 22 : Mort d'un fantassin - écrivain.

Page 23 : Le 8<sup>e</sup> Chasseurs.

Page 24 : Le tour de France des salles d'honneur.

Page 25 : Dons faits au Musée.

Page 26 : Adhésions de nouveaux membres.

Page 27 : Vie de l'Arme.

## *Les collaborateurs du bulletin*

« Infanterie » vient de dépasser son douzième numéro, après cinq ans d'existence. Conçu à l'origine pour renseigner les membres de notre association sur l'activité interne du musée, il s'est progressivement orienté en outre, vers le maintien du patrimoine culturel de notre arme, comme lui en fait l'obligation, depuis 1984, la circulaire ministérielle du 19 décembre 1983. Sortant de façon plus ou moins régulière, en raison de problèmes de trésorerie ou d'impression, il a eu un numéro en 1982, deux en 1983, 1984 et 1985, trois en 1986 et tend à augmenter le nombre de ses pages.

Cette bonne santé apparente ne va pas de soi. La confection du bulletin n'est pas toute simple : elle n'est rendue possible que par l'activité de quelques collaborateurs auxquels il est temps de rendre justice. Tous sont parfaitement bénévoles : il n'y a pas de poste « musée », encore moins « bulletin du musée » dans l'organigramme de l'École d'Application de l'Infanterie, mais seulement un arrangement lié à la compréhension et à la bonne volonté de son département des relations publiques qui « prête » du personnel. L'Association des Amis du Musée n'a pas une trésorerie qui lui permette de payer un employé, fut-ce à mi-temps.

Toutes les personnes qui concourent à la parution du bulletin ont donc une autre occupation principale dans la vie

Dans le processus de fabrication, l'élaboration des textes est peut-être la partie la plus facile. Le conseil d'administration donne des directives, des idées qui orientent la publication. Le rédacteur en chef s'arrange pour avoir d'avance, sous le coude, un certain nombre d'articles de fond. L'adjudant-chef Deghin, des Relations Publiques, entre deux visites du musée, la gestion financière et matérielle, la chasse aux adhérents ; arrive à « sortir » des articles complémentaires, en particulier ceux qui touchent à la vie de l'association, à la symbolique, aux informations d'actualité : son registre n'est pas limitatif. De temps en temps, un membre de l'association adresse un article : les plus remarquables ont été par exemple, ceux de notre président d'honneur, le général Pierre Bertin, celui de l'ancien inspecteur de l'arme, le général Longeret, ceux des différents commandants de l'E.A.I.. C'est l'occasion de rappeler que tout membre de l'association a le droit de proposer un article, dont l'éventuelle publication est soumise au comité de lecture. Les corps de l'arme participent de leur côté par leurs officiers tradition qui sont invités à adresser au moins un article présentant leur salle d'honneur (1).

Le conditionnement des textes pour l'impression est un peu plus délicat. Les manuscrits (à la main ou dactylographiés) sont confiés à un ou une dactylo des Relations Publiques qui veulent bien, dans les moments de creux dans le travail courant, les mettre dans la forme souhaitée par l'imprimeur. On ne peut pas taper à n'importe quel moment, surtout pas pendant les pointes d'activités des Relations Publiques. Aussi les manuscrits sont-ils, présentés pendant les périodes favorables et conservés en réserve. Ce qui explique pourquoi le bulletin colle à l'actualité avec du retard.

Les difficultés s'accroissent quand il faut assurer l'illustration du bulletin et la confection de sa maquette. Les lecteurs auront peut-être remarqué que le bulletin est de plus en plus et de mieux en mieux illustré, surtout en ce qui concerne la photographie en couleurs, et aussi qu'il est mieux présenté qu'au début. L'artisan de cette évolution est, depuis 1986, l'adjudant-chef Favier, des Relations Publiques qui, par chance pour nous, est un excellent photographe et un habile compositeur de maquette. C'est sur lui que repose l'exécution des prises de vues et le développement des clichés nécessaires ou souhaités et leur exploitation. Il met à la disposition du bulletin, outre son temps et son talent, son atelier personnel.

L'impression, enfin, est confiée aux ateliers d'impression de l'E.A.I., parce qu'ils pratiquent, à qualité égale, des prix plus bas que ceux du commerce local, comme l'expérience l'a prouvé. Là encore, le travail se fait dans les creux du plan de charge, ce qui a une influence notable sur les délais de tirage et la date de parution.

Il reste encore à assurer l'expédition, ce qui est l'affaire de l'adjudant-chef Deghin, souvent aidé par notre collègue monsieur Brunel. Chaque fois 600 enveloppes sont postées, représentant un bon nombre d'heures de travail.

Bien d'autres bénévoles aident, à l'occasion, de leurs services ou de leurs conseils. Il serait trop long de les citer tous. Mais nos collègues membres de l'association et lecteurs du bulletin doivent avoir une pensée de gratitude pour eux.

Pour terminer, le rédacteur en chef lance encore une fois un appel aux officiers tradition des corps qui n'ont pas cru devoir lui adresser encore un article et des illustrations sur leur salle d'honneur. Car faute de matière à très brève échéance la rubrique « Le Tour de France des salles d'honneurs » devra cesser de paraître. Il ne devrait pas être impossible d'empêcher cela.

**Colonel (E.R.) Pierre CARLES**

Rédacteur en chef et conservateur du Musée de l'Infanterie.

(1) Jusqu'ici ont été publiés, dans la rubrique « Le Tour de France des salles d'honneurs » les articles fournis par le 81<sup>e</sup> R.I., le 1<sup>er</sup> R.I., le 152<sup>e</sup> R.I., le 1<sup>er</sup> G.C., le 151<sup>e</sup> R.I., le 39<sup>e</sup> R.I., le 8<sup>e</sup> R.I., le 110<sup>e</sup> R.I., le 24<sup>e</sup> G.C., le 8<sup>e</sup> R.P.I.Ma, le 35<sup>e</sup> R.I.

# UNE PLAQUE DE SCHAKO DU 63<sup>e</sup> DE LIGNE

## *Premier empire*

Notre musée n'est pas riche en objets authentiques de la période du Premier Empire. L'une des raisons en est que les souvenirs militaires de cette période, bien que nombreux ont, depuis longtemps, particulièrement intéressé les collectionneurs de tous les pays. Ou bien, rassemblés dans des collections illustres, ils ont fini par aboutir dans les grands musées nationaux. Ou bien ce qu'il en reste dans des collections privées paraît encore aujourd'hui dans des ventes, où ils sont rapidement acquis par les collectionneurs généralement à des prix prohibitifs, spéculatoires et souvent déraisonnables. Le Musée de l'Infanterie n'a pas dans sa politique de déboursier des sommes considérables pour nourrir la spéculation. Par ailleurs, en raison de l'exigüité relative de ses locaux et de l'ampleur des souvenirs de la période précitée, il a choisi de s'en tenir à des témoignages vraiment indicatifs et à des représentations synthétiques (1).

Nous possédons cependant, grâce à des dons dans la plupart des cas, quelques objets dont il semble bien qu'ils soient réellement de l'époque de Napoléon 1<sup>er</sup> (2). Parmi ceux-ci, une plaque de schako du 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne fixée sur un schako apparemment de la même époque l'une et l'autre exposés dans un présentoir du mur sud de la salle Ancienne.

Nous nous débarrasserons rapidement de la question du schako, pour plusieurs raisons. D'abord cet objet se prête à des nombreuses considérations que nous préférons laisser à plus tard. Ensuite, la réglementation de cet effet, postérieure à son adoption effective, est celle du décret du 25 février 1806, applicable à partir du renouvellement des effets de 1807, alors que de nombreux modèles étaient déjà en service, pour l'infanterie légère même depuis 1800. Une circulaire du 27 mars 1806 donne la description complète de ce schako, mais les représentations graphiques dignes de foi et les exemplaires conservés dans les musées attestent de nombreuses libertés prises par les corps avec le règlement. Un autre décret du 9 novembre 1810 tente de mettre de l'ordre dans la fantaisie, qui préside à la confection des schakos d'infanterie : « l'intention expresse de Sa Majesté est que les corps ne s'écartent en aucune manière de l'uniforme qui leur est assigné pour les règlements militaires et que toute dépense de luxe soit soigneusement rejetée... » (3).

Il semble que la confection des schakos ait été enfermée de façon peu rigide entre certaines limites. Etant à la charge du corps, elle ne se modifiait pas brusquement à la parution d'un décret dans la mesure où un corps donné, faisait appel aux mêmes artisans chapeliers dans telle ou telle garnison. En revanche, elle pouvait donner des produits très différents selon que la fabrication advenait en Pologne, en Italie, en Espagne. Il est, par conséquent, très difficile de dater un schako à moins de quatre ou cinq ans près, les fabricants n'y laissent pas d'estampille, non plus que les conseils d'administration.

La dernière tentative de remise en ordre provient du règlement du 19 janvier 1812 sur l'habillement, qui est complété par un « Tarif général des effets à la charge de la masse d'habillement. etc... » du 17 septembre 1812 entrant dans les détails de prix de revient des confections. Cependant, il ne donne pas de dimensions précises, sauf pour préciser que le schako des grenadiers sera de 15 millimètres plus haut que celui des fusiliers et des voltigeurs. On possède heureusement le manuscrit de Bardin, destiné à illustrer ce règlement et dont les croquis sont à l'échelle. Ces détails permettent de dire que le schako du musée est conforme au modèle de 1812, bien qu'il ait pu être confectionné avant. Mais son pompon en boule est théoriquement anachronique, car il devrait être remplacé par un pompon en forme de lentille.

Pour en venir à la plaque de schako, elle se compose d'une aigle couronnée regardant à droite et tenant dans ses serres des foudres horizontales ; ces foudres reposent sur un écusson (ou soubassement ou bouclier à l'antique) dont le bord en demi-circonférence est orné d'une branche de chêne (à droite) et d'une autre de laurier (à gauche) croisées et se termine de chaque côté, par une tête de lion regardant vers le centre.

Le tout est en cuivre jaune estampé de 130 millimètres de hauteur totale, 110 millimètres de diamètre pour l'écusson, 80 millimètres de hauteur pour l'aigle y compris la couronne ; l'épaisseur de la feuille de cuivre est de 2 millimètres. La fixation sur le schako se fait par un fil de laiton passant à travers le feutre du schako et quatre groupes de deux trous sur la plaque, un sur le haut de chaque aile de l'aigle et un au-dessous de chaque tête de lion. L'estampage est de bonne qualité et le relief laisse à penser qu'il ne s'agit pas d'une copie en fac-similé postérieure à l'Empire. Cette plaque est en tous points conforme à la description du règlement de 1812, pour les schakos de fusilier. Elle porte le numéro 63 découpé à jour sur le centre de l'écusson et ne peut donc se rapporter qu'au 63<sup>e</sup> de ligne.

Le nouvel habillement du règlement de 1812 devait être mis en service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1813, après épuisement du volant réglementaire de deux cents collections que chaque dépôt avait l'obligation de constituer en prévision des reconstitutions. Or, en 1813, le 63<sup>e</sup> avait son dépôt à Belfort depuis plus de dix ans, mais le colonel et les bataillons de guerre en Espagne. Le régiment avait eu ses heures de gloire à Friedland, en 1807, puis lors de l'évacuation de Séville, en 1811, où il avait couvert l'arrière-garde en défendant le pont de Triana. Des trois bataillons venus de Prusse en 1808, on en avait formé quatre en 1809, mais les pertes avaient provoqué en 1819 la dissolution du 2<sup>e</sup> Bataillon. Les cadres avaient été envoyés au dépôt.

Avec les conscrits produits par les énormes levées d'octobre à décembre 1812 et de janvier 1813, on avait reformé un nouveau 2<sup>e</sup> Bataillon et préparé la formation du 6<sup>e</sup>. Le 2<sup>e</sup> bataillon

fut mis en route sur Wurzburg, en Bavière où avec un bataillon du 27<sup>e</sup> venu de Mayence, il constitua la 33<sup>e</sup> demi-brigade provisoire d'infanterie de ligne (4) ; commandée, par le major Blaum, puis par le major Lacroix. D'abord placée au corps d'Augereau, à la 51<sup>e</sup> division, Thurreau, 1<sup>re</sup> brigade Lagarde, cette demi-brigade fut transférée, après l'armistice de Plesswitz, au 14<sup>e</sup> Corps de Gouvion Saint-Cyr. Elle y rejoignit la 42<sup>e</sup> division, Mouton-Duvernet, 2<sup>e</sup> brigade Creutzer à Dresde, vers la fin du mois d'août.

Le 17 septembre, le 2<sup>e</sup> bataillon prit part à la deuxième affaire de Kulm. Pendant la bataille de Leipzig (16 - 18 octobre), la 33<sup>e</sup> provisoire couvrit le camp retranché de Dresde en se portant au sud-est de Leipzig. Elle ne fut pas enfermée dans Dresde avec la 42<sup>e</sup> division et échappa ainsi à la capitulation du 11 novembre. Le bataillon du 63<sup>e</sup> retraits sur Mayence, où il entra, le 30 décembre dans la division Semelle, 1<sup>re</sup> brigade Lagarde, à Worms. Le 6<sup>e</sup> bataillon se formait encore à Belfort.

Il est probable que seuls les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> bataillons reçurent en 1813 les plaques de schako du nouveau modèle. Les bataillons d'Espagne, ou ce qu'il en restait étaient dotés depuis 1806 de la plaque en losange, analogue à celle dont un spécimen existe au

Musée de l'Armée à Paris. Elle porte estampé en relief l'aigle couronné serrant les foudres et surmontant un écusson avec le numéro 63. Les débris des formations d'Espagne rejoignirent le dépôt de Belfort en 1814, après l'abdication de l'Empereur. Le régiment fut reconstitué au retour de l'Île d'Elbe sous le colonel Laurède. Il est vraisemblable que tout l'effectif des bataillons de guerre reçut alors les nouveaux schakos avec les plaques du modèle 1812.

Le 63<sup>e</sup> forma avec le 6<sup>e</sup> léger la brigade Schoeffer de la 12<sup>e</sup> division Pécheux, du 4<sup>e</sup> corps de Gérard. Il prit part le 16 juin 1815, à la bataille de Ligny (5) l'un des combats les plus terribles de l'histoire d'après Gneisenau. Il entra par l'Est dans le village en flammes, précédant la Garde à pied et fut, peut-être de ceux qui, faute de munitions, finirent le combat à coups de pierres. Ramené derrière la Loire, le régiment fut dissous en juillet 1815, pour être reconstitué en 1823.

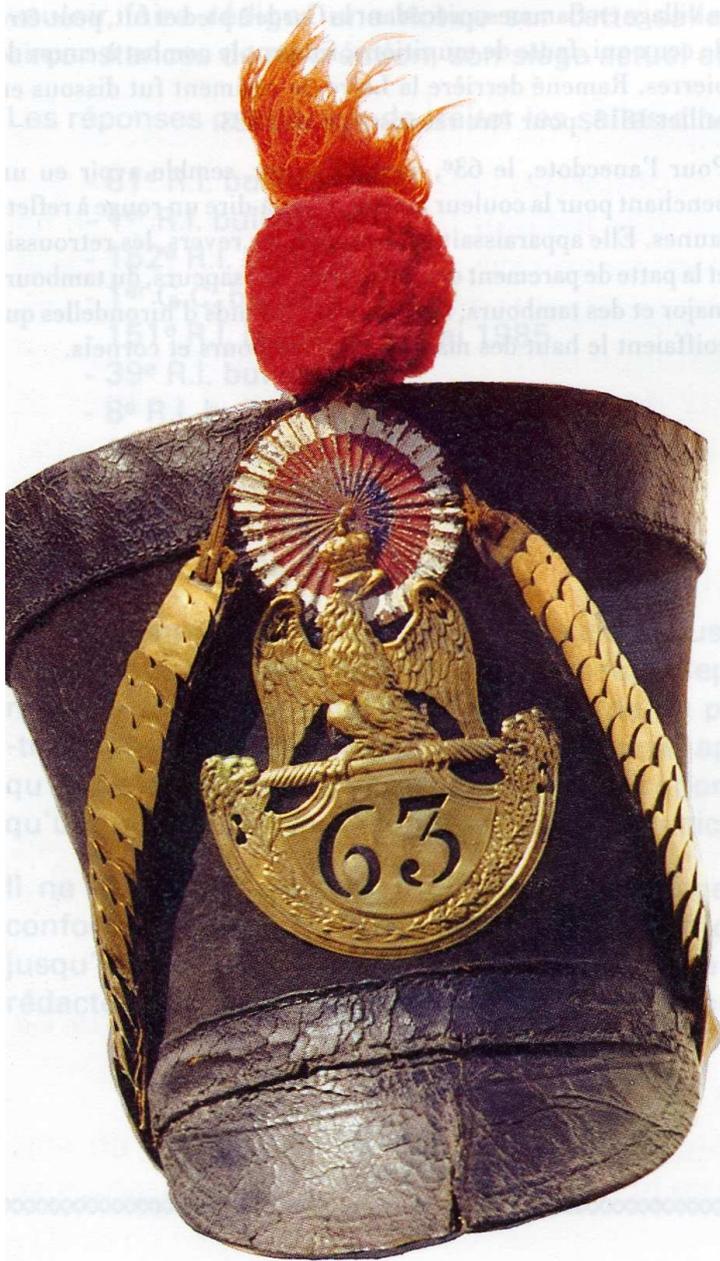
Pour l'anecdote, le 63<sup>e</sup>, sous l'Empire, semble avoir eu un penchant pour la couleur aurore, c'est-à-dire un rouge à reflets jaunes. Elle apparaissait sur le collet, les revers, les retroussis et la patte de parement des musiciens, des sapeurs, du tambour-major et des tambours, ainsi que sur les nids d'hirondelles qui coiffaient le haut des manches des tambours et cornets.



- 
- (1) Pour nos collègues intéressés par les souvenirs de cette période, deux visites s'imposent, l'une au Musée de l'Armée de Paris - « Hôtel des Invalides - 7<sup>e</sup> arrondissement, l'autre à l'annexe du même musée, ex Collection R. et J. Brunon au Château de l'Empéri-Salon de Provence. Ouverture tous les jours sauf le mardi, de 10 à 17 heures.
  - (2) La prudence est toujours de rigueur en l'absence de preuves précises, car l'habileté des contrefacteurs s'est surtout exercée sur certaines pièces du Premier Empire, en particulier dans la cuivrierie militaire. Dans bien des cas on n'est jamais sûr que la pièce est d'époque, mais on peut s'assurer qu'elle est conforme aux normes réglementaires (quand elles existent) ou habituelles de cette époque. Le musée s'en contente, dans la mesure où le but pédagogique est atteint.
  - (3) Il ne faudrait pas en déduire que, sous Napoléon 1<sup>er</sup> les corps d'infanterie s'habillaient comme bon leur semblait. Les règlements étaient appliqués dans la quasi totalité des corps. Les commissaires des guerres n'eussent pas, autrement, approuvé, les dépenses du corps dont les membres du conseil d'administration devaient répondre personnellement et sur leurs deniers propres. Les fantaisies étaient tolérées pour des détails infimes ou pour des raisons majeures, par exemple la pénurie de draps réglementaires en Espagne.
  - (4) De janvier à mai 1813, 35 demi-brigades ou régiments provisoires à deux bataillons furent formées. Les conscrits avaient pour 60% moins de vingt ans et pour 40% moins de dix-neuf ans. Encadrés par des anciens généralement de retour d'Espagne, ils se battirent admirablement tirant du général britannique Wilson, attaché à l'état-major Russe, cette remarque : « tout Français peut faire un soldat en trois mois, avantage qui n'appartient à aucune autre nation ». Cependant, en raison de leur jeunesse, ces conscrits résistaient mal aux marches, à la pénurie de vivres, au mauvais temps et peuplaient les hôpitaux.
  - (5) Bien que le drapeau du 63<sup>e</sup> porte l'inscription Fleurus 1815, c'est moins à Fleurus qu'à Ligny qu'il se battit avec acharnement, la résistance des Prussiens ayant été d'une toute autre opiniâtreté dans la deuxième agglomération.

In document espagnol même une ralion de 1812 mi-partie à la couleur de la bataille de ni-partie aurore. Naturellement, cette couleur était parfaitement non réglementaire.

Colonel (ER) P. CARLE



*Schako de troupe du 63<sup>e</sup> R.I.  
modèle 1810  
plaque du modèle 1812, vu de face  
salle ancienne*



*Schako vu de trois quart arrière  
pour montrer la boucle de réglage de la coiffe*

Peu de personnages militaires, peut-être, ont autant servi à la perpétuation de clichés et de mythes que l'adjudant. Probablement peu sont aussi mal connus, ce qui n'est pas étonnant pour un support mythique. Le propre du mythe n'est-il pas de se substituer à la réalité, de la cacher ou de la travestir et aussi de dispenser d'en rechercher le vrai visage ? Laissant toutefois la suite de ces spéculations philosophiques aux spécialistes, nous voudrions, de façon plus terre à terre, essayer de préciser quelques notions sur le passé historique de l'adjudant. Et comme le sujet est assez vaste, nous resterons dans le domaine de notre arme et ne traiterons que de l'adjudant d'infanterie. Ainsi ne nous écarterons nous pas de la défense du patrimoine traditionnel qui nous est dévolue. C'est, au demeurant, le type d'adjudant le plus courant et le plus fréquent numériquement parlant.

Nous diviserons notre propos en deux parties : avant et après 1887. Il nous semble, en effet, que la loi du 25 juillet 1887, en multipliant considérablement les postes d'adjudant (1) a changé en grande partie les caractéristiques du personnage. La date de naissance de ce sous-officier étant connue (1776) la première période s'étend sur 99 ans ; pourquoi ne pas donner la même longueur à la deuxième en la faisant finir en 1974 juste avant la création du major ?

Dans notre XX<sup>e</sup> siècle finissant, qui paraît pourtant friand d'anniversaires et d'autres retours de dates historiques, aucune commémoration n'a marqué le deuxième centenaire de la création du grade d'adjudant. C'était pourtant un centenaire qui en valait bien d'autres et nous sommes persuadé que Courteline, s'il eut vécu, en eût dit deux mots à la télévision. Il devait bien cela à certain adjudant de cavalerie. Pour redevenir sérieux, nous devons bien, nous, une petite explication à nos lecteurs sur le passé d'un grade mal connu.

### Un sous-officier d'état-major : 1776 - 1791

Dans l'organisation militaire française telle que l'avaient codifiée en ordonnances royales ou laissée se fixer en pratiques ayant force de loi les ministres de Louis XIV : Le Tellier et Louvois la hiérarchie des sous-officiers (que l'on appelait bas-officiers) d'infanterie ne comprenait qu'un seul grade, celui de sergent. Cependant, la diversification des fonctions de ce grade avait rapidement amené à distinguer en fait une sorte de super-sergent appelé sergent d'affaires.

C'était l'homme de confiance du capitaine, qui lui donnait, de son propre mouvement, autorité sur les autres sergents (deux en général) de la compagnie. Sous le règne de Louis XV, le sergent d'affaires fut de plus en plus appelé premier sergent : simple question de vocabulaire.

Lorsque les échecs sur le terrain et la complexité croissante du métier militaire eurent amené aux réformes de 1762 à 1775, un nouveau grade de bas-officier fut créé, le fourrier, pour prendre la partie administrative des responsabilités de plus en plus importantes du premier sergent. Ce fourrier fut déclaré supérieur à tous les sergents et le premier sergent ne subsista que comme le plus ancien des trois ou quatre de la compagnie. Cependant, le régiment avait cessé d'être un groupement de compagnies et le bataillon était devenu une subdivision permanente du corps. Pour faire tendre vers un même but les douze ou dix sept compagnies d'un bataillon et les deux à quatre parfois six, bataillon d'un régiment, il avait fallu des officiers hors des compagnies, comptant donc à l'état-major du corps, chargés de transmettre les ordres du chef de corps et d'en vérifier l'exécution. C'étaient les majors (rang de capitaine) et les aides-majors (rang de lieutenants), puis les sous-aides (sous-lieutenants). Amenés à intervenir dans les ordres donnés par les capitaines ces officiers d'état-major n'étaient pas toujours bienvenus des commandants des compagnies.

Les réformes du comte de Saint Germain, en 1776, diminuèrent le nombre des compagnies (cinq par bataillon, mais à effectif triplé). Il y eut cinq sergents par compagnie et le fourrier fut cantonné à l'administration. En conséquence, on créa un nouveau grade, celui de sergent-major, qui devint le premier bas-officier de la compagnie, tandis que le fourrier prenait rang après lui et avant les sergents (2). Par la même occasion, la notion de responsabilité des bas-officiers devant leur capitaine seulement fut entamée. Le fourrier, depuis 1762, devait des comptes à son capitaine et au quartier-maître trésorier du régiment. Le nouveau sergent-major devait renseigner son capitaine sur tout ce qui se passait dans la compagnie mais il avait aussi le devoir d'en faire part au major, chargé du service intérieur du corps. Cette remarque est importante : elle marque le droit de regard de l'état-major du régiment sur un certain nombre de questions, que les capitaines le veuillent ou non.

# Quelques pensées pour l'adjudant

L'art militaire avait considérablement évolué dans ses détails de Louis XIV à Louis XVI et posé des problèmes nouveaux. Par exemple, à partir du moment où ce n'était plus le capitaine mais le roi qui payait la solde et les accessoires, il est compréhensible qu'il demandât des comptes sur l'emploi de son argent, qu'il y eût donc une comptabilité, des vérifications, bref une administration régimentaire. L'organisation militaire française avait résolu les problèmes nouveaux au fur et à mesure qu'ils se présentaient, sans plan. Ce que l'on appelait « le détail », c'est-à-dire, le service courant était laissé à la discrétion du chef de corps et donc variait d'un corps à l'autre. Il était à la charge du major, qui réglait le service, l'instruction, l'administration avec ses aides et le trésorier. La rigueur et les résultats de ce système valaient ce que valait le major.

Les régiments étrangers, qui étaient de véritables entreprises militaires professionnelles, et surtout les Suisses et les Allemands, avaient au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle mis au point des organigrammes particuliers pour faire fonctionner avec le maximum de clarté et de rigueur leur service. En particulier, il semble, car ce n'est pas parfaitement prouvé (3), que le major avait à sa disposition un bas-officier ne comptant dans aucune compagnie, donc forcément à l'état-major.

Saint Germain, peut-être parce qu'il avait commandé un régiment d'infanterie allemande au service français, fit admettre dans l'ordonnance du 25 mars 1776 réorganisant l'armée un bas-officier qui ne compterait dans aucune compagnie, mais serait rattaché à l'état-major du corps. Il remplacerait l'aide-major et sous-aide supprimés (avec le traitement de deux sous-aides, on pouvait payer trois de ces nouveaux bas-officiers). Il devait être choisi « dans les bas-officiers qui auront montré le plus de zèle, d'intelligence et d'activité sans aucun égard à l'ancienneté ; l'intention de sa Majesté est qu'il ait rang de premier sergent-major dans l'infanterie... et qu'il lui soit accordé des lettres de sous-lieutenant avec les appointements de ce grade lorsqu'il aura rempli les fonctions de cet emploi pendant dix ans en temps de paix ou pendant cinq ans en temps de guerre...

Qui trouva le terme d'adjudant ? Peut-être Saint-Germain, par analogie avec le terme allemand « adjudant », qui désignait aussi bien le major que l'aide-de-camp ? Peut-être un officier philologue de la Période des Lumières se souvenant du latin « adjuvans » celui

qui aide ? Remplaçant l'aide-major, l'adjudant bas-officier allait avoir des attributions variées, les unes réglementaires, les autres découlant d'un ordre du moment donné par le major. D'où peut-être la réputation qu'on lui fera de fourrer son nez partout. Il devenait le plus élevé des bas-officiers du corps et l'intermédiaire obligé entre le groupe des bas-officiers et le colonel ou le major. Il jouait un rôle dans l'avancement car (titre X de l'ordonnance du 25 mars 1776) il devait - faire le premier l'examen des soldats... » proposés par les capitaines pour être faits caporaux, des caporaux proposés pour sergent. Il en faisait un premier rapport au major. Par la suite, tous les mois il remettait au major un état de tous les bas-officiers, dans lequel il rendait compte de leur conduite, de leurs talents et de leurs progrès. En ce qui concernait la police, l'instruction, le service, chaque sergent-major, qui en était le responsable dans sa compagnie, devait en répondre à l'adjudant, lequel avait ainsi une vue d'ensemble sur tout le corps ou sur tout le bataillon. Car rapidement il y eut par régiment autant d'adjudants que de bataillons, c'est-à-dire deux dans la quasi-totalité des cas !

Bien que n'ayant pas de responsabilités administratives, l'adjudant surveillait, sous le contrôle du quartier-maître les fourriers pour le logement et les distributions. Chaque jour, les sergents-majors lui signalaient les mutations et il en rendait compte au quartier-maître. Tous les matins, l'adjudant rassemblait les fourriers et leur dictait l'ordre du jour, après quoi il faisait relire chaque article alternativement par chaque fourrier, car il était tenu pour responsable des erreurs ou des omissions qui se trouveraient sur les cahiers des compagnies. Pas question, donc, qu'un adjudant ne sut pas parfaitement lire et écrire. Après, il remettait aux fourriers les permissions des hommes de troupe. Pour finir la matinée, il se faisait présenter par chaque sergent-major les détachements de garde et de parade, pour les présenter à son tour aux officiers de semaine. Il défilait à la parade, mais était dispensé du service de place et des marches militaires, sauf si tout le corps se déplaçait.

Avant 1776, le major et ses aides étaient chargés de l'instruction des recrues, mais Saint Germain confia tout le cycle d'instruction aux seuls officiers des compagnies, de sorte que l'adjudant n'avait pas de contrôle sur l'état d'instruction de la troupe comme il l'avait sur celui des bas-officiers. Il n'avait pas non plus, contrairement à une opinion répandue, de rôle particulier dans la discipline, du moins dans l'infanterie si ce n'était de rendre

compte au major des manquements constatés ou de ceux signalés par les sergents-majors. A partir de 1776, en effet c'étaient les officiers de tout grade qui devaient sanctionner, les bas-officiers surveillant l'exécution des punitions. Donc, à la création de son emploi, l'adjudant n'était pas un garde-chiourme, encore moins un « chien de quartier ». Nous n'avons pas senti cette connotation dans les écrits du temps. Au contraire, l'adjudant paraît non pas craint, mais respecté.

Quant à la canne, qui est l'attribut réglementaire de l'adjudant dès 1776, pas plus que celle du tambour-major elle ne sert à taper sur le dos des soldats.

C'est la canne du major et de l'aide-major, avec laquelle ils commandaient par signaux les tambours ou directement la troupe dans l'exercice dit « à la muette ». L'adjudant, écrit Bardin témoin contemporain et major d'infanterie sous Napoléon, devait avoir, en serre-file le sabre au fourreau et défilait à la parade la canne à la main.

Naturellement, les dispositions réglementaires furent, après 1776, plus ou moins strictement appliquées. Ainsi, on prit l'habitude de choisir les adjudants parmi les sergents-majors. Nous ne savons pas au juste quel fut leur rôle au combat pendant la guerre d'Amérique. Il est vraisemblable qu'ils portaient aux compagnies les ordres du chef de bataillon dans l'action. A la veille de la Révolution, il semble qu'assez peu d'entre eux étaient devenus sous-lieutenants.

Quant à l'insigne de son grade, le règlement du 31 mai 1776 sur l'habillement et l'équipement donnait à l'adjudant l'épaulette de soie couleur feu traversée en son milieu par deux cordons de métal (le même métal que celui du bouton). En 1786, il avait la même épaulette, avec des franges mêlées d'or de soie feu.

### **Le « sage Nestor » des sous-officiers 1791-1815**

La Révolution allait, sans l'avoir voulu, faire de l'adjudant un type quasi-exemplaire de sous-officier organisateur parmi des guerriers parfois improvisés. Dans les bataillons de gardes nationaux volontaires, la loi du 12 août 1791 prévoyait un adjudant sous-officier (nouvelle dénomination du bas-officier) pour aider l'adjudant-major, qui avait remplacé dans ses fonctions le major et l'ancien aide-major selon son grade. Cet adjudant était

choisi par le général de brigade et non élu comme les autres sous-officiers. Il devait être pris parmi les sous-officiers en activité des troupes de ligne. Il avait rang de premier sous-officier et une demi-solde de plus que le sergent. Ces dispositions, furent appliquées à la lettre en 1791 et 1792, mais avec la levée en masse, on nomma aussi adjudants des sous-officiers de volontaires ayant suffisamment fait preuve de capacités. Dans les troupes de ligne on continuait à choisir les adjudants parmi les sergents-majors.

Or, dans le système de promotion à l'élection, d'une part, on proposait pour une place de sous-lieutenant trois sergents-majors ou adjudants (c'est-à-dire, pour un bataillon, deux sergents-majors et, au maximum, l'unique adjudant). Il y avait donc deux fois plus de chances d'être élu pour les sergents-majors que pour les adjudants. D'autre part, l'adjudant était bien plus compétent dans le service intérieur et l'instruction que la plupart des sergents-majors, surtout chez les volontaires, et les chefs de bataillon ne se résolvaient pas facilement à s'en séparer. L'adjudant ainsi avançait moins vite que beaucoup de ses subordonnés et, en même temps, exerçait plus longtemps ses fonctions. L'accélération révolutionnaire de l'avancement ne jouait pas pleinement pour lui, d'autant moins que ses fonctions ne le mettaient pas, au combat, en position d'accomplir les mêmes prouesses que les sous-officiers des compagnies. L'ancienneté moyenne pour passer adjudant dans l'infanterie entre 1776 et 1800 était de l'ordre de treize ans de services. De la sorte, fort peu d'adjudants fournirent des généraux à la Révolution ou à l'Empire ; 23 exactement sur 954, et tous ne sortaient pas de l'infanterie. L'illustre exemple de Massèna, ex-adjudant dans Royal-Corse est une exception. Encore devint-il général parce qu'ayant quitté l'armée de ligne comme adjudant en 1789, il reprit du service en 1791 comme capitaine adjudant-major de volontaires.

Après l'amalgame de la ligne et des volontaires dans l'armée nationale, celle-ci prit un caractère professionnel entre 1795 et 1800 (un réquisitionnaire après trois ou quatre campagnes était un soldat de métier). L'adjudant était sélectionné de plus en plus sur des critères de capacité professionnelle en même temps que la pléthore d'officiers bloquait l'avancement. Aussi la magnifique armée d'Austerlitz avait-elle des adjudants imbattables pour faire aller le service courant. D'autant que, curieusement, les officiers issus de la Révolution s'intéressaient

beaucoup moins aux détails du service que ceux d'avant 1789 (4). Ces adjudants essayaient (déjà) de se rapprocher des officiers dans leur tenue : « les adjudants avaient en tout la tenue des officiers sous les armes, même les bottes anglaises à revers jaunes... (5) écrit Roguet en 1802. Mais ils allaient rester des sous-officiers, classés dans la troupe : « un adjudant, le premier sous-officier du régiment, fait partie de la troupe comme le dernier tambour ; un sous-lieutenant fait partie des officiers comme le doyen des maréchaux de France... les deux classes semblaient séparées par un abîme... (6) » note le général de Fezensac, qui avait été sergent en 1805.

Certes, les campagnes de l'Empire et les pertes qu'elles entraînaient portèrent beaucoup d'adjudants à l'épaulette de sous-lieutenant, mais à un âge qui leur permit rarement de finir plus haut que le grade de chef de bataillon. Entre 1800 et 1815, il fallait, en moyenne, sept ans de service pour être adjudant d'infanterie.

Que demandait-on à cet adjudant de la période entre 1792 et 1815 ? Théoriquement, comme nous l'indique le « Manuel d'infanterie » de Bardin, première édition en 1807, ses fonctions ressemblaient beaucoup à celles prévues en 1776.

Chaque jour, avant 9 heures 30, il recevait les billets de rapport des sergents-majors et dressait le rapport général qu'il signait. Puis, il se rendait à la tête des sergents-majors chez le chef de corps ou de bataillon pour rendre tous les rapports. Après quoi, il recevait du chef de corps l'ordre du jour qu'il inscrivait sur son livre d'ordre et retournait au quartier pour en dicter les dispositions aux sergents-majors. Il rassemblait les sous-officiers de semaine, les conduisait à la parade et les ramenait au quartier après les rangs rompus. A chaque rassemblement des bataillons, il veillait au rang de taille, égalisait les pelotons, faisait de mémoire l'appel, comptait et plaçait les sous-officiers serre-files et désignait les guides, formait le peloton de l'aigle. A toute heure du jour il devait connaître l'effectif disponible. C'était lui qui répartissait le service entre les compagnies suivant leur force, tenait le contrôle d'ancienneté des sous-officiers et

commandait leur service. Il veillait à leur instruction et leur faisait la théorie. « A tous les instants » il était « le surveillant de la police et l'âme de la discipline » et l'on voit ici apparaître un aspect coercitif du personnage qui n'existait pas vingt ans auparavant.

En route, et Dieu sait si l'infanterie de l'époque y était souvent, il désignait et rassemblait la garde de police et commandait un sous-officier pour conduire les écopés. Au camp, ou au bivouac, il organisait le service de corvées des sous-officiers. Il était aussi responsable des fanions (d'identification ou d'alignement) du bataillon, mais il semble que, au fur et à mesure qu'il y en eût autant que de compagnies, cette responsabilité fut transférée aux divers sergents-majors. L'adjudant avait le privilège de loger seul ou avec un autre adjudant. Son insigne de grade était toujours l'épaulette de soie, mais écarlate (et non plus feu) avec deux galons longitudinaux en métal du bouton et des franges mêlées de soie écarlate et d'or. On lui refusait le port de l'épée ; en principe, il devait avoir le sabre-briquet des sous-officiers. Parfois, il trichait en faisant remonter sur un briquet une lame plus longue ; à la fin de l'Empire il portait souvent le sabre des officiers de grenadiers, mais jamais l'épée.

Il ne faut pas oublier que les armées de la Révolution et de l'Empire vécurent la plupart du temps en campagne, sinon en guerre. Les obligations du temps de paix et du service intérieur ne concernaient guère alors que les adjudants des bataillons de dépôt. Ces derniers avaient par ailleurs, un rôle capital dans le bon fonctionnement du dépôt et la mise en état de faire campagne des recrues. Dans les bataillons de guerre, les adjudants participaient aux combats dans des conditions mal définies. C'était le seul cas, dit Bardin, où ils mettaient le sabre à la main pour leur défense personnelle. La canne était alors portée accrochée par son cordon, au second bouton de l'habit du côté gauche. Leur place réglementaire était dans la formation en ligne, en arrière du demi-bataillon de gauche, en colonne, sur le flanc du demi-bataillon d'arrière. Il leur était, dans ces conditions, difficile d'arriver parmi les premiers sur l'ennemi au moment du choc. Pratiquement, mis un peu haut-le-pied, ils recevaient parfois le commandement d'une compagnie privée d'officier (7), le plus souvent, ils commandaient le personnel hors des rangs, rassemblaient les isolés faisaient hâter le ravitaillement en munitions. Depuis 1801, il y avait deux adjudants par bataillon, qui alternaient au service courant chaque jour. Le mérite de

l'adjudant ressemblait un peu à celui du palefrenier qui amène au cavalier une monture prête à tous les efforts. Lui il avait contribué à amener sur le champ de bataille un bataillon en état de combattre. C'était un mérite peu apparent et rarement perçu face aux actions d'éclat des combattants.

Il est bien regrettable que ne nous soient pas parvenues les mémoires d'adjudants de cette époque. Peut-être étaient-ils trop occupés pour tenir un journal ? On ne les connaît donc que par ce qu'en disent les autres. C'étaient, semble-t-il, des personnages considérés dans le bataillon prenant un peu de distance avec les autres sous-officiers, comme il convient à quelqu'un qui est sinon dans le secret des dieux du moins au courant de celui du commandement. Mais comme leurs fonctions ne les mettaient pas normalement un jour d'affaire, à même de prouver leur courage dans une époque où cette qualité constituait la vertu suprême, probablement restaient-ils moins dans le souvenir des combattants. Pourtant, leur participation à la guerre était quotidienne et non liée à la surexcitation de la mêlée et probablement ne s'apercevait-on de leur utilité que lorsqu'ils venaient à manquer.

### **Un gardien pointilleux du règlement 1815-1887**

On comprend par ce qui précède que les fonctions de l'adjudant trouvaient plus leur justification sur les arrières que sur le champ de bataille et que son pouvoir atteignait son sommet en garnison et dans la caserne. Or, c'est une armée de caserne que mit sur pied, en 1816, le gouvernement de Louis XVIII, bien décidé à ne plus tenter d'aventures guerrières. Par ailleurs les combats finis, il fallait remettre de l'ordre dans une armée qui, pendant vingt ans de guerre s'était conformée plus à l'empirisme pratique qu'à des règlements déjà anciens. Le commandement s'y employa si bien qu'en quelques années il fit du militaire un observateur quasi-fétichiste du règlement. La chute de Napoléon marqua la restriction progressive de l'initiative individuelle dans les rangs. Auparavant, l'ordre donnait généralement un but à atteindre : après 1815, de plus en plus on allait dire non seulement ce qu'il fallait faire, mais comment il fallait le faire. Le règlement entra de plus en plus dans le détail de tout, dès le Règlement provisoire sur le service intérieur de l'infanterie de 1816. La discipline était désormais non seulement stricte, mais formaliste.

Rien de bien surprenant à ce que l'adjudant chargé de surveiller l'exécution des ordres à la caserne devienne le symbole même de la contrainte pointilleuse et pour peu qu'il n'ait pas un caractère solidement équilibré, une sorte de garde-chiourme. On écrivait tout bonnement « un bon adjudant ne doit durer que trois ans, soit qu'on le tue, soit qu'il se tue... (8). Il est vrai que beaucoup d'adjudants en 1818 étaient d'anciens sous-officiers de l'Empire, probablement portés à faire voir aux jeunes engagés des légions départementales ce que c'était que la « vraie » discipline. L'ordonnance du 10 mars 1818 avait établi que les adjudants seraient désormais choisis non plus parmi les sous-officiers en général, mais parmi les sergents-majors ayant servi au moins un an dans ce grade. (C'était en fait la codification d'une pratique vieille de plus de dix ans). Les deux tiers des places de sous-lieutenant seraient réservées à des sous-officiers (et non à des adjudants), ce qui ramenait à la situation de la période précédente. Et, en fait, le nombre des adjudants qui passaient officiers était modeste ; on leur préférerait, par exemple, un sergent ayant mérité la croix ou un sergent-major bien noté peut-être parce qu'ils étaient plus jeunes et susceptibles de faire une meilleure carrière d'officier. Peut-être aussi, (mais c'est difficile à prouver) parce que dans l'opinion courante de l'armée, l'adjudant n'était pas tout à fait un combattant d'élite, mais un professionnel du service courant. L'ordonnance du 16 mars 1838 revint au système initial en décrétant que les adjudants seraient choisis parmi tous les sous-officiers ayant un an de grade, mais que les candidats devraient « connaître les quatre premiers titres de l'Ordonnance sur les manœuvres, l'Instruction sur les tirailleurs et les fonctions de l'adjudant dans les évolutions de ligne ».

Le règlement provisoire de 1818, dont on a déjà parlé, premier exemple d'une longue suite de ces règlements qui allaient tout détailler, consacrait à l'adjudant vingt six articles sur treize pages. Il reprenait en grande partie les dispositions de 1776 et, 1792, en y ajoutant un surcroît de responsabilités de police (9) et un début d'obligations administratives (10). Il mettait à la charge de l'adjudant de semaine la tranquillité du quartier la nuit, la propreté de ce quartier, la discipline des prisons. En principe, il y avait un adjudant par bataillon ; dans certains corps, il y en avait deux. Un exemplaire de ce règlement était remis à chaque adjudant. Par la suite les

# Quelques pensées pour l'adjudant

divers règlements, en particulier celui sur le service intérieur des corps de troupe du 2 novembre 1833, répétèrent à quelques détails près ces dispositions jusqu'en 1883.

A la fin de la Restauration, on retira à l'adjudant la canne. On aurait pu lui donner, en échange, un porte-plume comme insigne de sa fonction. Car ce qui n'apparaît pas dans les règlements, c'est que les ordres, les rapports de l'adjudant doivent être écrits, comme si l'on avait de moins en moins confiance dans la seule parole. Un auteur anonyme note en 1825 : « les adjudants, principalement, ont jour et nuit les doigts dans l'encre. Leur chambre ne ressemble pas mal à une étude de procureur... (11) ».

Simultanément, nul ne doutait de l'utilité d'un pareil sous-officier : « l'adjudant est le premier sous-officier d'un régiment. Dans l'exercice de ses fonctions, on doit l'entourer de beaucoup d'autorité et d'une grande considération. Tandis que les simples fourriers et sergents des corps royaux (12), portent l'épée, l'adjudant d'un régiment de ligne n'a droit qu'à un simple sabre-briquet... (13). A quoi fait écho, en 1832, Bruno d'Ast, dans ses mémoires : « les fonctions de ce grade exigent beaucoup de qualités ; il doit être actif, intelligent, juste et sévère ; s'il les réunit, rien ne peut se faire dans une caserne sans qu'à l'instant il n'en soit prévenu. Il doit être l'homme du chef de bataillon... (14) ».

Les futurs caractéristiques permanentes de l'adjudant : activité discrète, rigidité, se fixèrent entre 1816 et 1870 ; elles allaient durer bien au-delà de cette date, peut-être jusqu'à nos jours. La création des compagnies hors-rangs, en 1831, le libéra de l'administration du petit état-major.

Il avait assez à faire sans cela. La fonction d'adjudant était si particulière, elle occupait si totalement son titulaire hors du terrain de manœuvres ou des opérations militaires que l'habitude se prit de ne pas choisir, pour adjudant, sauf exception, un sous-officier que l'on voulait pousser à l'épaulette. Après 1851, le grade d'adjudant fut l'ambition de bons sous-officiers qui ne se sentaient pas l'étoffe d'un officier. Les places étaient chères car l'avancement se faisait par corps, où la moitié des vacances de sous-lieutenant revenait aux sous-officiers de tous grades.

Or le temps de guerre existait depuis 1830 en Afrique et à l'occasion de certaines expéditions outre-mer. Dans les troupes d'Afrique comme dans celles de la marine un état d'esprit différent de celui de la métropole n'avait pas tardé à se forger vis-à-vis du règlement. Parmi ces hommes qui n'habitaient que par intermittence des casernes, l'adjudant devait, certes, faire observer la discipline mais faire preuve aussi d'une plus grande souplesse d'esprit vis-à-vis de réalités que le règlement n'avait pas prévues. Dans une certaine mesure, il lui fallait devenir débrouillard, comme toute l'Armée d'Afrique. Aux colonies, il lui fallait composer avec le climat. En outre, l'infanterie de marine était rarement réunie en bataillons et l'adjudant n'avait sous son regard, bien souvent, que le dépôt.

Le genre africain modifia donc, dans une certaine mesure le profil de l'adjudant, mais lentement car l'infanterie d'outre-mer représentait pour celle de la France une sorte d'exception un peu scandaleuse que l'on tolérait faute de ne pouvoir s'en passer. Pourtant, les adjudants d'Afrique n'étaient pas plus tendres que ceux de la métropole dans les garnisons ; simplement ils avaient plus fréquemment l'occasion de montrer aussi leur utilité dans le service en campagne. Les adjudants de France appelés à servir en Afrique se mettaient à leur école et les campagnes d'Orient, d'Italie et du Mexique fournirent aux prétendus tyrans de caserne l'occasion de prouver ce qu'ils savaient faire à la guerre. Toujours assignés par le règlement à l'arrière du bataillon ils avaient encore le rôle ingrat d'assurer sous le feu la marche des trains de combat, la transmission des commandements, l'exécution de tous les ordres imprévus que l'état-major du bataillon était amené à donner. Un adjudant décoré de la croix de la Légion d'honneur était une chose assez rare, mais après la création de la médaille militaire, on vit fréquemment des adjudants médaillés. Il semble même que cela devint une sorte de condition non écrite de proposition pour adjudant que d'avoir reçu cette médaille.

En 1844, ils furent habillés à peu près comme les officiers et portèrent l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche entièrement en métal, mais opposé à celui du bouton. En outre, le corps et l'écusson portaient

une mince raie de soie rouge ponceau. Ils avaient droit à des bottines et au sabre d'officier modèle 1821 sans dorure.

En 1845, on créa le sabre d'adjudant d'infanterie, analogue à celui d'officier sulbaterne, mais sans dorure et avec une gaine de soie noire de petite tenue des officiers. Ils furent aussi autorisés à porter le caban, avec le galon de sous-lieutenant, mais en poil de chèvre noir. On se créait la silhouette du « sous-officier presque officier », comme on appellerait parfois par dérision l'adjudant, plus tard.

La loi de dotation de l'armée en 1855, en créant une classe de sous-officiers de métier âgée, figée, sans autre ambition que d'atteindre la retraite avec un petit capital, fut peu propre à sortir l'adjudant de la routine où elle maintenait les autres sous-officiers. Il y avait une sorte

d'aristocratie du grade, représentée par l'adjudant de la garde impériale, bien vêtu, bien payé, vivant dans la capitale. La ligne groupait des adjudants consciencieux, parfois obtus, mais gens de confiance. Ils régnaient sur le corps des sous-officiers du bataillon ou du régiment, jaloux de leurs prérogatives qui leur avaient coûté de la peine, du temps, parfois des sacrifices. Mais dans la gloire militaire, de l'époque, ils étaient un peu placés comme dans l'ordre de marche du bataillon sur le flanc gauche et à hauteur des derniers rangs de la dernière compagnie (qui était toutefois l'une des deux compagnies d'élite, celle des voltigeurs jusqu'en 1868). Il faut remarquer que sous le second Empire, l'adjudant n'est pour ainsi dire jamais un personnage comique de la littérature ou de la scène, signe de la discrétion du grade.

(à suivre)

**Colonel (ER) Pierre Carles**



*Cette loi modifiant celle du 13 mars 1875 sur la constitution des cadres de l'armée, dotait le bataillon d'un adjudant de bataillon et de quatre adjudants de compagnie, soit cinq fois plus d'adjudants qu'il en existait depuis 1776.*

*Par la suite, sous la Révolution, le fourrier passera après le dernier sergent.*

*Les capitulations ou les ordonnances ne donnent, en général que des précisions budgétaires quant à la composition des corps. C'est-à-dire qu'elles ne citent que le titre des bas-officiers qui ont des soldes différentes. Il faut donc essayer de repérer d'après leur solde les divers emplois. Nous avons trouvé mention en 1690, dans les gardes-françaises, d'un sergent d'ordre, comptant à l'état-major. Ensuite, l'ordonnance du 26 février 1747 créant le régiment d'Ogilvy-écossais, prévoit à l'état-major un bas-officier appelé maréchal-des-logis, bien mieux payé que les sergents. Comme ce grade n'existe pas dans l'infanterie, ce pourrait être une sorte d'adjudant avant la lettre. On retrouve ce personnage dans l'ordonnance du 20 mars 1757 créant les régiments Royal-Lorraine et Royal-Barrois. C'est, en tout cas, un bas-officier d'état-major.*

*Cette affirmation, qui pourra surprendre, découle de lecture de nombreux souvenirs et mémoires : Vennère, Roguet, Fezensac en particulier.*

*Général Roguet. Mémoires. Tome II - page 337*

*Duce de Montesquiou-Fezensac. Souvenirs militaires de 1804 à 1814 page 41.*

*Comme Joseph Druin, adjudant sous-officier au 13<sup>e</sup> de ligne, cité à l'ordre à Wagram pour avoir pris le commandement de la 2<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon, qu'il a guidée pendant les trois jours de la bataille.*

*ANONYME. Annales des faits et sciences militaires. Paris - P. Panckouke - 1818, tome III pages 167 à 176.*

*(Les adjudants) doivent prendre connaissance des auberges et autres lieux publics fréquentés par les soldats (article 157)... (ils sont) tenus de connaître tous les étrangers qui entrent au quartier (article 258)... l'adjudant de semaine est le premier responsable de la ponctualité des batteries pour le service (article 167)... une heure après la retraite, il fait visiter des corridors (article 174).*

*Article 159. (Il est) chargé du petit état-major : il en fait et signe les feuilles de prêt, les bons de subsistances et autres.*

*ANONYME. Essai sur l'état militaire en 1825 Paris le Normant 1825 - page 33.*

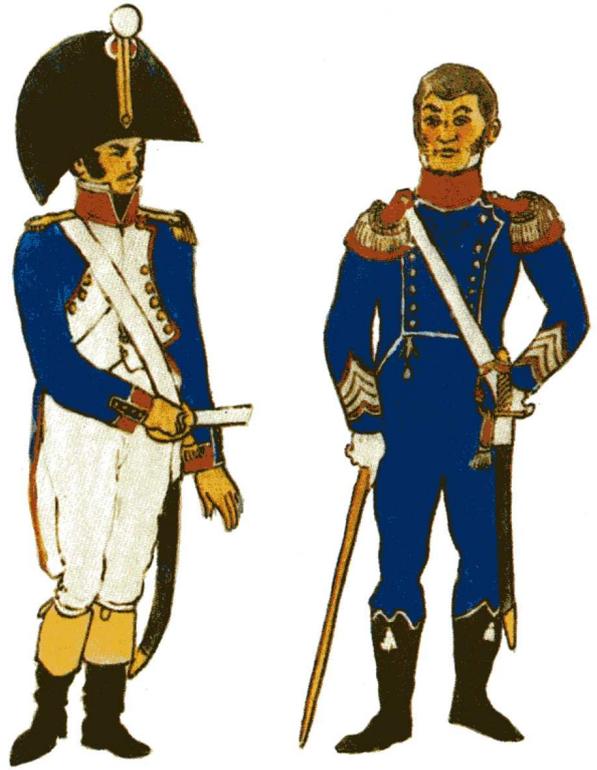
*Artillerie et génie. Note de la rédaction.*

*ANONYME. Essai sur l'état militaire en 1825. Op cit.*

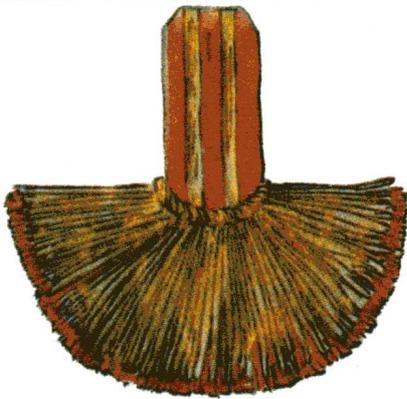
*Bruno d'Ast (vie militaire du commandant) - Carnet de la Sabretache - 1930 - page 106.*



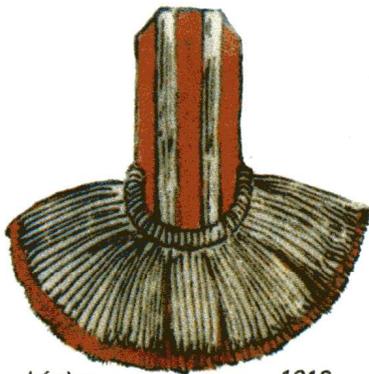
Adjutant De Gatinais - Infanterie 1778 - 1782  
d'après Eug. Lelievre



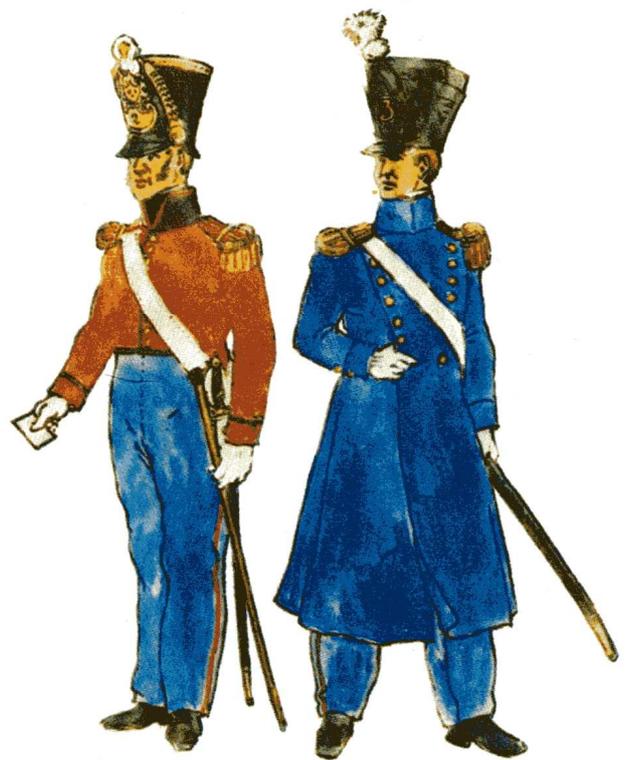
Adjutants sous-officiers  
92<sup>e</sup> de ligne 1807  
d'après Ch. Suhr  
Infanterie légère 1813  
miniature musée de l'Empire  
Salon de Provence



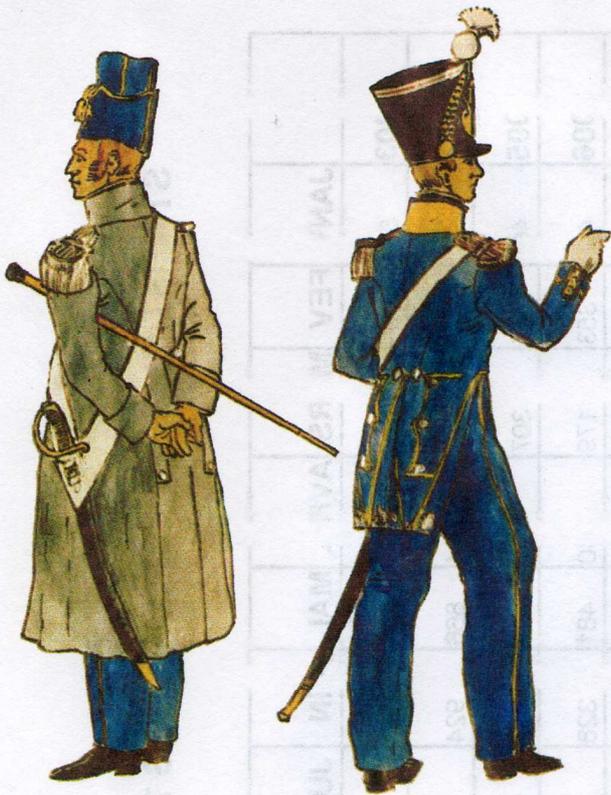
Ligne 1804



Légère 1813  
Epaulettes d'adjutant sous-officier



Adjutants des Régiments suisses  
2<sup>e</sup> Rgt. 1822 3<sup>e</sup> Rgt. 1828  
d'après De Moltzheim



1824 *Adjutants du Régiment de Hohenlohe*  
d'après De Moltzheim 1930



*Adjutant des Chasseurs d'Orléans 1845*



*Képi, vareuse et pantalon  
d'adjutant d'Infanterie  
1886 - 1914*



*Contre épaulette,  
épaulette sabre et képi  
d'adjutant d'Infanterie  
1872 - 1914*

# La 1<sup>re</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains

## Au combat en Italie (décembre 1943 - Juillet 1944)



*Insigne panthère fabrication locale italienne du 8<sup>e</sup> R.T.M.  
avec la devise : Daïman ila aman*

*« Toujours en avant »*

### Note de la rédaction

Nous avons déjà présenté dans ce bulletin (1) des souvenirs de la campagne du Corps expéditionnaire français en Italie en 1943 et 1944. Aujourd'hui c'est un autre témoignage que nous donnons sur deux aspects de cette campagne : un combat de l'hiver de 1943 et un du printemps de 1944. L'unité concernée est une compagnie de fusilier-voltigeurs, la 1<sup>re</sup> du 8<sup>e</sup> R.T.M. régiment dont le musée a la chance de posséder plusieurs reliques et des archives.

Créé à Fés en 1927 comme 68<sup>e</sup> R.T.M. et bientôt dénommé 8<sup>e</sup>, le régiment va tenir garnison à Meknès (P.C.) pendant que ses trois bataillons opèrent dans le Tadla. En 1928, il revient à Fés et ses unités sont engagées dans les Confins algéromarocains et au Tafilalet jusqu'en 1934. En septembre 1934, le 8<sup>e</sup> R.T.M. est transféré en France, à Agen (E.M) et un bataillon), Marmande (un bataillon) et Auch (un bataillon), garnison qu'il quitte en 1936 pour Belfort (E.M. et deux bataillons) et Lons-le-Saunier (un bataillon).

En 1939, il fait partie de la 13<sup>e</sup> Division d'Infanterie avec le 21<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> R.I. Après l'hiver passé en Alsace, près de la frontière suisse il se porte en mai sur la Somme et enfin sur l'Oise à l'Isle Adam. Le 17 juin les restes du régiment, qui a perdu 700 morts et 4300 blessés, passent la Loire et le 8<sup>e</sup> R.T.M. est dissous.

Le 16 janvier 1941 un nouveau 8<sup>e</sup> R.T.M. est formé à quatre bataillons à Meknès pour la relève au

Levant, où il n'ira jamais. Réduit à trois bataillons, il entre en mai 1943 dans la 2<sup>e</sup> Division d'Infanterie Marocaine, avec laquelle il débarque à Naples en novembre 1943.

Le Régiment prend part aux rudes combats dans les Abruzzes jusqu'en mai 1944, puis à l'offensive du Garigliano à la Toscane, de mai à juillet. Il est relevé du front italien à San Donato le 22 juillet. Débarqué en Provence en septembre, il est engagé à l'Isle-sur-Doubs le 14 novembre, à Héricourt le 18 et au Mont Vaudois, à Belfort, enfin en Alsace. Le 2 février 1945, il passe le Rhin et sera retiré du front le 1<sup>er</sup> mars 1945, ayant perdu 3000 tués.

De retour au Maroc, le 21 mai 1945 il est réorganisé à Meknès. Le 30 septembre 1946, il est dissous, pour être reconstitué à deux bataillons le 15 novembre 1947. Le 1<sup>er</sup> février 1949, le 1/8<sup>e</sup> devient bataillon de marche du 8<sup>e</sup> R.T.M. et part pour l'Indochine. Le 1<sup>er</sup> avril 1949, le régiment est dissous et le drapeau confié au BM/8<sup>e</sup> R.T.M. Ce bataillon est anéanti sur la R.C.4 en 1950. Le 8<sup>e</sup> R.T.M. sera encore reformé comme régiment d'infanterie mécanisée en 1954 et définitivement dissous en mai 1956. Le drapeau du 8<sup>e</sup> R.T.M. porte les inscriptions : Maroc 1928 - 1934 - Abruzzes 1944 - Garigliano 1944 - Belfort 1944. Il est décoré de la croix de guerre 1939 - 1945 avec trois palmes et du mérite militaire chérifien. La fourragère du régiment est aux couleurs de la croix de guerre 1939 - 1945. Tous les bataillons ont été cités à l'ordre de l'armée et plusieurs compagnies à l'ordre du corps d'armée et de la division.

(1) N° 5 de 1984 : A propos de deux fanions : les section d'éclaireurs de montagne des tirailleurs marocains 1943 - 1945.

# Les Abruzzes

Le 8<sup>e</sup> R.T.M. (colonel Molle), fait partie, avec le 4<sup>e</sup> R.T.M. et le 5<sup>e</sup> R.T.M. de la 2<sup>e</sup> Division d'Infanterie Marocaine (général Dody), première division du C.E.F. débarquée en Italie et engagée dès le début décembre 1943 dans les Abruzzes sous les ordres de la V<sup>e</sup> Armée U.S. (général Mark Clark).

Le terrain d'action de la 2<sup>e</sup> D.I.M. s'étend sur les hautes terres du Parc National des Abruzzes culminant à plus de 2.000 mètres au Mont Marre. C'est une suite d'abrupts calcaires, rocaillieux, tournés vers l'Est, dénudés, constituant de vrais murailles pour notre régiment attaquant d'Est en Ouest. La crête de la Mainarde (côtes 1478, 1132, 970) est bordée à l'Est par le ravin du Rio San Pietro, à l'Ouest par le torrent du Chiaro, au Sud par la route tortueuse Scapoli - Cardito, coupée de destructions et de mines et dominée au Nord par l'observatoire enneigé 2020 du Mont Mare (photo 1).

En face de nous, le 85<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs de haute-montagne (portant l'edelweiss au calot), formé surtout d'Autrichiens, a installé son P.C. sur le Mont Marre. Le 2<sup>e</sup> Bataillon doit défendre la Mainarde. Notre adversaire, bien équipé, ne craint ni la neige ni le froid. Il a une solide expérience du combat en montagne. Son organisation défensive est à base de positions à contrepente et de petits blockaus équipés en armes automatiques et en grenades à main et à fusil, amplement couverts par des groupes légers de voltigeurs chargés de réduire les infiltrations et de contre-attaquer entre blockaus. (photo 2)

Le 26 décembre 1943, le 3<sup>e</sup> Bataillon du 8<sup>e</sup> R.T.M. atteint 1478, mais est rejeté dans le ravin à l'Est par une contre-attaque allemande violente. Le 1<sup>er</sup> Bataillon (dont fait partie la 1<sup>re</sup> compagnie) progresse, mais ne peut atteindre que Mas Capaldi, gêné par des tirs de dos venant de 1132. Mais le dispositif ennemi s'est révélé. Le 27 décembre, à 8 h 45, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Bataillons attaquent en force après une grosse préparation d'artillerie 1478, tandis que le 1<sup>er</sup> Bataillon doit s'emparer par la 1<sup>re</sup> Compagnie de 1132, et par les autres compagnies prendre Mass Capaldi et Mass Valletrotta.

Comment se présente le problème pour la 1<sup>re</sup> Compagnie ?

- **A** - Il nous faut partir de la côte 800, exactement au Sud de la côte 1132 et atteindre la côte 1132 juste après la levée des tirs d'artillerie. La mise en place sur la base de départ ne peut se faire que 30 minutes avant la levée des tirs d'artillerie du III/63 et des mortiers du I/8 sur 1132. En termes d'escalade ceci signifie qu'il faut monter de 800 à 1132 en trente minutes (300 mètres de dénivelé) !

La condition physique des hommes est excellente, mais devant l'effort demandé, le commandant de la compagnie décide : 1) d'alléger les hommes en faisant constituer un paquetage uniforme pour chaque homme (dans le sac à dos : une couverture, un outil, un jour de rations) - 2) de diminuer la dotation en munitions des F.M. et des fusils, les dotations de grenades et de munitions des P.M. étant maintenues.

- **B** - Il nous faut éviter d'offrir à l'ennemi ayant des armes lourdes d'appui sur la Costa San Pietro un flanc trop vulnérable.



Zone des combats 26/27 décembre 1943

Pour ces raisons, le commandant de compagnie décide : 1) de laisser ses armes d'appui au pied de 1132 et de leur faire rejoindre après prise de l'objectif. 2) de manœuvrer avec 3 sections de voltigeurs, 2 sections attaquant du Sud au Nord et une section remontant le Rio Pietro, attaquant 1132 de l'Est vers l'Ouest par la face abrupte en vue de créer la surprise et de déséquilibrer le dispositif de défense allemand.

C'est vraiment en courant que les tirailleurs gravissent la pente, sautant de rocher en rocher. Arrivés à distance d'assaut juste derrière les derniers obus, le commandant de compagnie fait larguer tous les sacs et donne l'ordre d'assaut. La lutte est aussitôt acharnée, les armes automatiques des blockhaus se révèlent à courte distance et une pluie de grenades à main et à fusil s'abat sur nous. Le mouvement ne s'arrête pas, mais il s'infléchit vers l'Est de façon à tourner les armes automatiques ennemies tirant vers le Sud.

La 3<sup>e</sup> Section (lieutenant Petit), manœuvrant par la face abrupte, apparaît et détourne l'attention des groupes ennemis de contre-attaque, ce qui nous permet de réduire au corps à corps et à la grenade tous les blockhaus. Manquant de grenades, nous en trouvons dans les blockhaus et les utilisons contre l'ennemi.

Les Autrichiens se sont défendus jusqu'au bout. Seuls, 7 prisonniers ont pu échapper à la mort. Le combat avait duré 2 heures, nous avons pris 1132 et sur 1478 flottaient les fanions des II et III/8. La Mainarde était à nous... mais le petit Chesa, pied-noir de 20 ans, radio de compagnie est mort, vidé de son sang, auprès du poste radio. Dans son délire il a donné des nouvelles incohérentes et inquiétantes au P.C. Bataillon. Morts aussi 8 braves tirailleurs, 5 à 6 blessés restaient à évacuer, dont le sergent Grieffi, les sergents Ben Aïssa, Bark et Mohammed Ben Ali. A 17 heures la compagnie est enveloppée dans une tourmente de neige, recouvrant nos morts de leur premier linceul. Les skieurs ennemis commencent à tâter nos défenses, mais il nous faut faire face, « dans nos uniformes de toile et nos souliers d'été », au froid, aux pieds gelés et aux difficultés de ravitaillement et d'évacuation.

Après ce premier combat en haute montagne, trois remarques s'imposent :

1) On ne peut vivre et se battre en haute montagne que : - très bien équipé contre le froid (habillement et ravitaillement) (photo 3) - bien entraîné physiquement aux efforts d'escalade - très allégé sur le plan logistique.

2) L'infanterie doit être très largement dotée d'armes automatiques peu encombrantes à courte portée (munitions légères), ainsi que d'armes légères à tir courbe (grenades à main, à fusil, petits mortiers). Quelques fusils à lunette compléteront l'armement.

3) Dans un milieu aussi hostile que la montagne, le rôle de l'encadrement est prépondérant. Il lui appartient d'être le plus résistant, le meilleur tireur (il est advenu au commandant de compagnie de prendre un fusil pour abattre deux fantassins ennemis qui gênaient la progression), le plus dynamique. Le chef de groupe, de section ou de compagnie doit se trouver ou se porter « là où il faut passer », de façon à donner un effet d'entraînement et de coordination. Les tirailleurs marocains sont très braves, mais il est nécessaire de contrôler et d'organiser leur élan, de façon à en obtenir le rendement maximum.

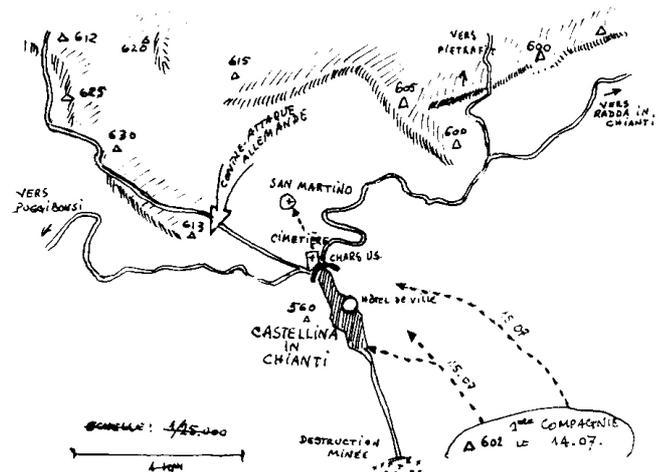
## Toscane - Juillet 1944

Après avoir rompu le front allemand à Cassino, en s'emparant des monts Fauto et Majo le 11 mai, le 8<sup>e</sup> R.T.M. participe à la poursuite et débouche au-delà de Sienne.

Dans la douce lumière de Toscane qui baigne les oliveraies et les vignobles du Chianti, le 8<sup>e</sup> R.T.M. va livrer ses derniers combats, en liaison (délicate) sur sa droite avec la VIII<sup>e</sup> Armée britannique (photo 4).

La 1<sup>re</sup> Compagnie du 8<sup>e</sup> R.T.M. reçoit l'ordre le 14 juillet, de rechercher le contact en direction de Castellina in Chianti. La progression est pénible sous le soleil, mais sans contact avec la 4<sup>e</sup> Division Parachutiste allemande qui mène le combat retardateur devant nous.

La compagnie est très en flèche dans le bataillon et aussi par rapport à la VIII<sup>e</sup> Armée britannique dont on peut suivre la progression lente sur notre droite, en échelon refusé. (Leurs colonnes suivent



la route avec un retard de 5 à 8 kilomètres sur nous. Elles s'arrêtent pour le thé à 16 heures). Le commandant de la 1<sup>re</sup> compagnie décide, lui aussi, de s'arrêter, car il a atteint les hauteurs qui dominent la cuvette de Castellina. Sa décision est également motivée par l'impression désagréable que lui laisse le terrain qu'il a sous les yeux.

Ce paysage splendide, où le gros village fortifié de Chianti fait une tâche rouge sur une chevelure de routes blanches, lui semble cacher un piège. Ce village, niché au fond d'une cuvette, dominé par un cirque de collines, semble désert. Rien de bouge, tout est immobile... en attente. Le commandant de compagnie obtient du commandant de régiment (colonel de Berchoux) l'appui d'un peloton de chars lourds américains.

Le 15 matin, après avoir disposé les chars en appui au défilement des crêtes une patrouille légère est envoyée par le commandant de compagnie à Castellina. Elle atteint le village sans encombres et ne rencontre, dans le village, que quelques civils. Immédiatement, le commandant de compagnie, avec une section, rejoint Castellina. Le mouvement est effectué sous la forme d'une infiltration très diluée, peu justifiable d'un tir ennemi. Les deux autres sections de voltigeurs rejoignent, suivant le même mode de progression. La section d'appui reste en surveillance sur la base de départ et les chars américains rejoignent le gros de la compagnie dans le village.

Recherchant le contact, le commandant de compagnie fait embosser les chars aux lisières du village et, sous la protection des chars, des patrouilles très légères (4 à 5 hommes) sont avancées vers le cimetière et San Martino (voir croquis). Tout se gâte alors car, arrivées à portée des positions ennemies, elles sont accueillies par un feu nourri d'armes automatiques. Les canons de nos chars détruisent les armes ennemies et protègent le repli des patrouilles.

L'ennemi, ayant dévoilé une partie de son dispositif déclenche un violent bombardement sur le village et des automoteurs, embusqués dans les taillis, prennent à part nos chars. Mais le village a été jadis, bien collemants. Mais les murs ont plus de 4 mètres d'épaisseur et cet observatoire incomparable permet de signaler à notre fidèle camarade de combat artilleur, le III/63<sup>e</sup> R.A.A., les positions ennemies, qui reçoivent une bonne correction d'obus. Les liaisons du commandant de compagnie sont parfaitement assurées par le poste radio du chef de peloton des chars.

A 15 heures 30, quelques patrouilles repartent tâter le dispositif et ramènent un prisonnier. La réaction ne se fait pas attendre, la compagnie est soumise à des pilonnages brutaux par automoteurs, qui blessent l'officier commandant le peloton de chars et tuent un sous-officier du peloton. Le commandant de compagnie fait replier les chars à l'intérieur de la lisière du village. A la tombée de la nuit, la section d'appui de la compagnie rejoint Castellina.

Le 15 juillet se termine, non par un feu d'artifice, mais par un matraquage presque permanent du village.

Le 16 matin, nouvelles patrouilles de la 1<sup>re</sup> compagnie, réactions allemandes identiques. Confirmation : l'ennemi est installé sur une nouvelle ligne de défense couvrant Florence (la ligne « Arezzo »).

Dans l'après-midi, de l'observatoire de l'hôtel de ville, nous décelons la préparation, à 1 kilomètre à l'Ouest de Castellina, d'une forte attaque allemande appuyée par des chars lourds. La réaction immédiate de toute l'artillerie de la division sur cette contre-attaque l'écrasa littéralement. Elle ne débouche pas.

Pendant la nuit du 16 au 17, nous sommes relevés. Grâce soit rendue au III/63<sup>e</sup> R.A.A. (groupe d'appui du 8<sup>e</sup> R.T.M.) qui par ses feux puissants nous a certainement évité le pire!!

La réussite de cette dernière action de la 1<sup>re</sup> compagnie en Italie, réalisée quasiment sans pertes nous semble dûe :

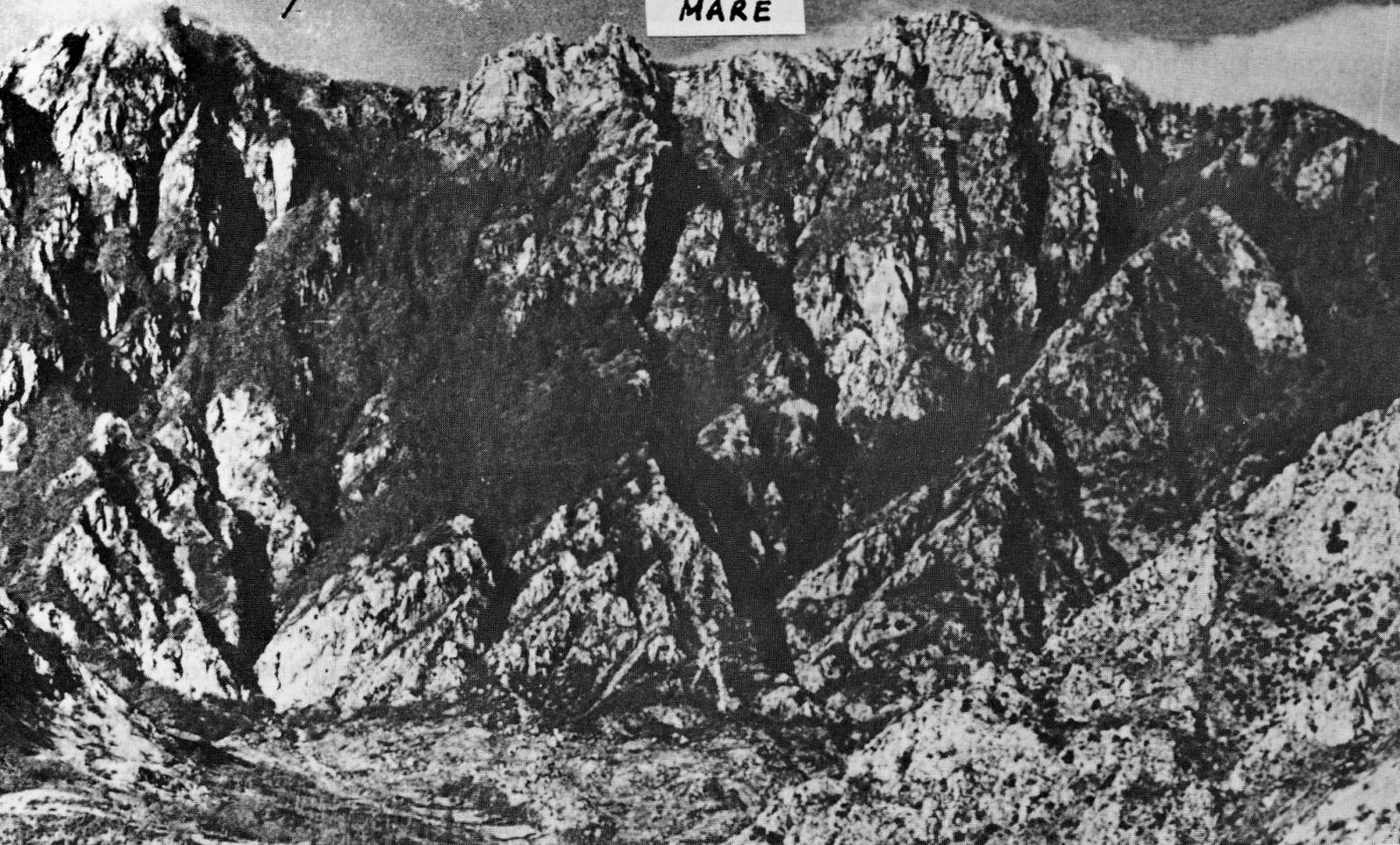
- 1) A la plasticité de l'infanterie, qui, utilisant le terrain, a su garder à la manœuvre une fluidité telle qu'elle n'a pas offert aux feux ennemis d'objectifs intéressants.
- 2) A la connaissance des procédés tactiques de l'ennemi.
- 3) A la compétence individuelle du soldat, confiant dans ses armes dans ses appuis Feu dans la solidarité de ses camarades, et dans la capacité et la chance de ses chefs.

■ Colonel (ER) P. LECOMTE  
Président de l'Amicale des Anciens  
du 8<sup>e</sup> R.T.M. et du III/63<sup>e</sup> R.A.A.

*« Ecrire, c'est se souvenir. Mais lire c'est aussi se souvenir »*  
(François Mauriac)

MARRONE

MARE



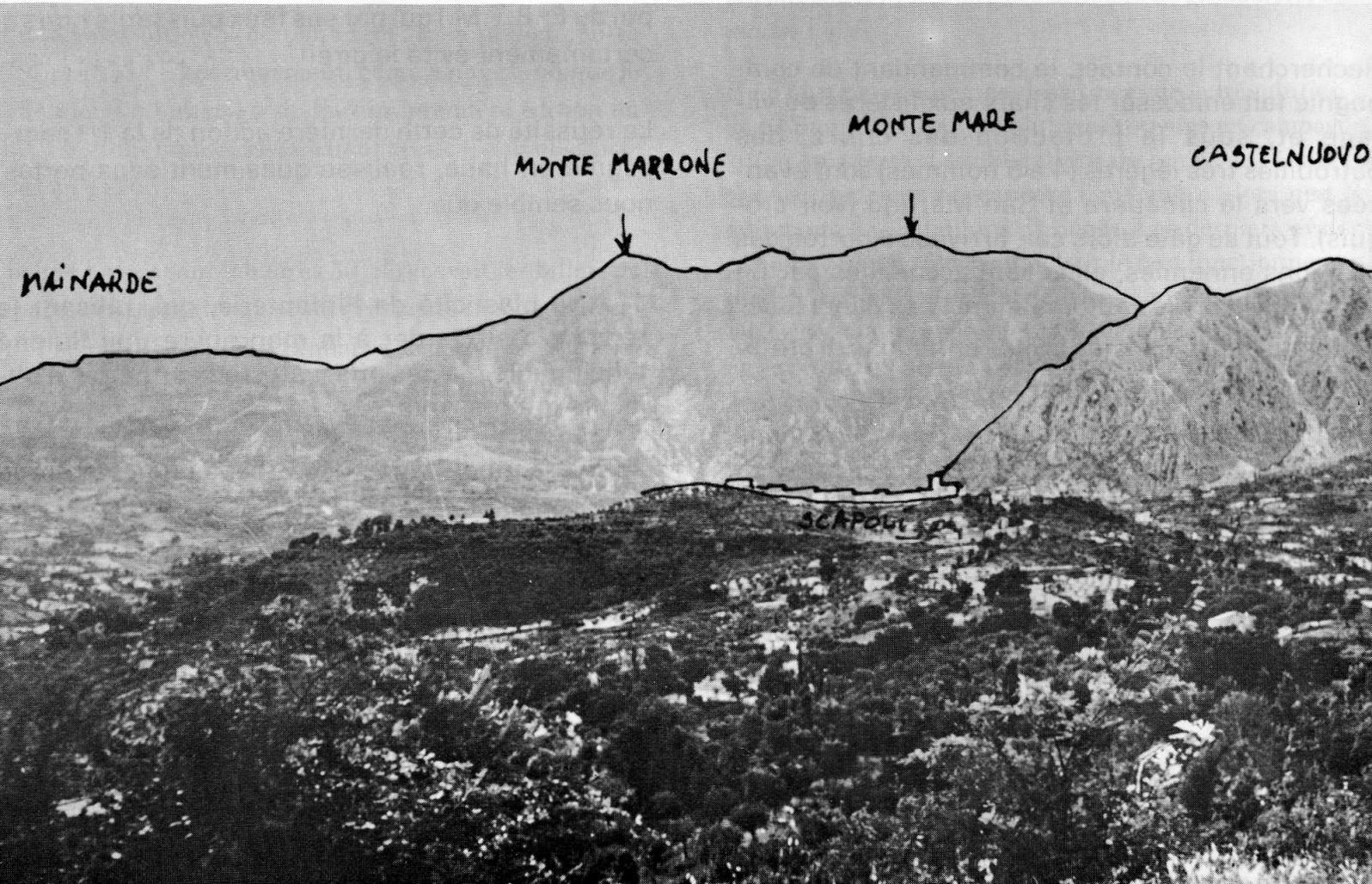
MONTE MARRONE

MONTE MARE

CASTELNUOVO

MAINARDE

SCAPOLI





# *Mort d'un fantassin - écrivain*

---

Le 9 février 1987 est décédé, à l'âge de 89 ans, Georges Gaudy, après une vie exemplaire à plus d'un titre, mais dont nous retiendrons qu'il fut un fantassin et un écrivain de l'Infanterie.

Appelé en 1916 au 57<sup>e</sup> R.I., il y servit comme soldat, caporal, sergent puis aspirant. De son expérience de combattant de première ligne, il rapporta la matière de plusieurs ouvrages, parus entre 1920 et 1930 sous le titre générique : «Souvenirs d'un ancien poilu du 57<sup>e</sup> R.I. » (1) Son style très simple était celui du récit, rapportant des faits précis et donnant jusqu'à la biographie des protagonistes qu'il citait. Cette prolixité eut un certain succès : deux de ses ouvrages furent couronnés de prix littéraires et certains dépassèrent la 20<sup>e</sup> édition. Et pourtant, alors que la mode était à l'antimilitarisme, au pacifisme, Gaudy ne retenait que les actes du courage quotidien, aux plus petits échelons.

Capitaine de réserve, rappelé en 1939 à plus de soixante ans, il combattit avec le 107<sup>e</sup> R.I. et raconta la campagne de 1940 dans un ouvrage édité dès le lendemain de l'Armistice en zone non occupée (2). Puis, il se fit affecter au Maroc et participa avec le 4<sup>e</sup> R.T.M. à la campagne d'Italie, thème de son dernier témoignage de fantassin (3). Trop âgé pour le service actif, il termina sa carrière en Afrique du Nord.

Peu d'auteurs ont su rendre comme Georges Gaudy la vie quotidienne du fantassin en guerre. On peut le comparer à l'auteur allemand Ernst Junger, qui témoigna quasi parallèlement de l'Infanterie allemande. Il citait des détails, des traits qui ne s'inventent pas et que ne peuvent amener sous la plume qu'une passion intérieure du devoir, le culte de la camaraderie, le souvenir des morts. Aussi les anciens fantassins retrouvaient-ils dans ses pages des échos personnels.

Mais la jeunesse le lisait aussi, du moins avant 1939, elle y trouvait un témoignage moins romancé que dans les auteurs à succès tels que Dorgelès, mais solide et serein, mesuré dans la louange et la critique.

Aujourd'hui, avec le recul du temps et l'affaiblissement des polémiques, après la disparition de la plupart des protagonistes de la Grande Guerre, l'œuvre de Gaudy a pris une valeur documentaire remarquable et peut être insuffisamment connue. Elle représente certainement, toute considération idéologique mise à part, une contribution notable au maintien du patrimoine culturel de notre arme. En outre, la personnalité du fantassin Gaudy, de l'âge de dix-huit ans à la soixantaine passée, méritait d'être rappelée, comme celle d'un homme qui tint à partager jusqu'au bout les obligations de l'Arme quand la Patrie le réclamait.

« Infanterie » adresse à sa famille ses condoléances et s'incline devant un grand ancien.

---

(1) *L'agonie du Mont Renaud* - Paris - Plon - 1920.

*Les trous d'obus de Verdun* - Paris - Plon - 1922.

*Le chemin des Dames en feu* - Paris - Plon - 1925.

*Le drame à Saconin et l'épopée sur l'Ingon* - Paris - Plon - 1930.

(2) *Combats sans gloire* - Lyon - Lardanchet - 1940.

(3) *Combats libérateurs* - Lyon - Lardanchet - 1946.

# LE 8<sup>e</sup> CHASSEURS



Le 28 septembre 1840 est créé à Saint-Omer le 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied. Il débarque en Algérie en 1841 et devient le 19 juillet 1842 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs d'Orléans. Le 25 septembre 1845, il se couvre de gloire dans le célèbre combat du marabout de Sidi-Brahim qui deviendra sa devise et qui est fêté, depuis lors, par tous les bataillons de Chasseurs. Le 03 mars 1848, il redevient 8<sup>e</sup> B.C.P. Il combat en Algérie jusqu'en 1857. C'est ensuite l'Italie (1859) et la guerre de 1870-71. 1914 le trouve en garnison à Etain, dans la Meuse, il est mis sur pied de guerre en 24 heures et durant quatre ans, il se distingue dans les rangs de la fameuse 42<sup>e</sup> division. Il gagne durant la Grande Guerre la croix de guerre 1914-1918 avec 6 palmes et l'étoile de vermeil : ce qui lui vaut la fourragère rouge aux couleurs de la Légion d'honneur.

En 1920, il est à Metz puis de 1921 à 1936 à Forbach. Il participe à la campagne de France en 1939-40, puis fait partie de l'armée d'Armistice jusqu'en 1942, date à laquelle il est dissous. Le 11 septembre 1944, il est recréé avec les F.F.I. de l'Ecole Spéciale Préparatoire Militaire « Sidi-Brahim ». Il prend part alors aux combats de la Libération, puis l'Allemagne au sein de la 1<sup>re</sup> Brigade de Chasseurs rattachée au XX<sup>e</sup> corps d'armée U.S. En garnison outre-Rhin de 1945 à 1946, il appartient à la 1<sup>re</sup> 1/2 brigade de chasseurs de la 3<sup>e</sup> D.B. Il fait mouvement sur Epernay, dans la Marne, où il reste jusqu'en 1951. Il revient ensuite en Allemagne, à Wittlich, à la 1<sup>re</sup> D.B. de 1951 à 1956. En Algérie, de 1956 à 1962, il participe aux « Opérations de Maintien de l'Ordre ». Il regagne Wittlich et devient en 1964 8<sup>e</sup> Groupe de Chasseurs Portés. En 1968, il prend son actuelle appellation de 8<sup>e</sup> Groupe de Chasseurs Mécanisé.

L'insigne du 8<sup>e</sup> B.C.P. a été créé aux environs de 1925 par la maison Arthus Bertrand à Paris. La description héraldique en est la suivante :

« Trompe de chasse argent, ovalisée, ajourée, pavillon tourné à dextre, brochante en son centre, un marabout portant l'inscription Sidi-Brahim lui-même gravé, surmontant une croix de Lorraine également ajourée, le tout argent »

Diverses fabrications se sont succédées de 1925 à nos jours. L'insigne a été homologué par le bureau de la Symbolique Militaire en 1947 sous le numéro H.123.

Nous trouvons donc :

- Arthus-Bertrand Paris déposé + poinçon de 1925 à 1939;
- sans marque de fabricant : épingle à bascule = Arthus-Bertrand 1940
- Drago Paris Nice déposé vers 1941 - 42 puis 1944 - 45
- sans marque de fabricant ;
- Drago Olivier Métra déposé homologué ou non ;
- Arthus-Bertrand Paris homologué ou non
- Drago Paris homologué ou non.

*Jean MARCHETTI, membre à vie n° 82*



**CNE BERG - E.A.I./G.P.C.S.**

- 10 insignes Palestiniens
- Insigne Observateur Beyrouth 1985
- Pull bleu marine

**CNE CHAUMIER - E.A.I./A.I.T.**

- Nouvelle organisation militaire de la France - 3<sup>e</sup> édition 1877
- Aquarelle BEYROUTH - Poste du bois des Pins. F.M.S.B.
- Brassard toile F.M.S.B./9<sup>e</sup> D.I.Ma.

**C.C.H. CAGNAC - E.M./GAP**

- 2 shorts toile K.C. - Chèche
- Ceinture de flanelle - Moustiquaire de tête
- Filet camouflé - Moustiquaire de lit
- Chapeau de brousse - Paire de lunette de soleil
- Paire de chaussures de brousse- Paire de lunettes de sable.

**LTN BUISSON - E.A.I./G.A.O.**

- Livres : Traditions et souvenirs militaires n° 1/novembre 1943 ; Traditions et souvenirs militaires n° 2/janvier 1944 ; Revue historique de l'armée n° 1/1954.
- Précis de géographie premier et deuxième fascicules
- Cours d'Artillerie premier et deuxième fascicules
- Cours d'Artillerie Tomes I et II
- Manuel pratique d'Artillerie

**GAL LACROIX - 31520 Ramonville - St Anne**

- Photocopie livre : Enseignements et conseils aux unités qui débarquent en Indochine

**Monsieur PUAUD - Membre actif n° 740**

- Sabre baïonnette pour fusil Chassepot

**CNE LAMBIN - BERNOT - Membre actif n° 735**

- Insigne promotion général ROLLET

**E.S.O.A. ASCONE - Membre actif n° 743**

- Insigne tireur FR F1
- Plaquette promotion sergent LABROT

**Gendarme BARATIE - E.I.P.G.N. 78013 Versailles****-Satory**

- Drapeau Libanais
- Brassard toile O.N.U.

**Madame GIRARDEAU - 75016 Paris**

- Sabre d'officier d'Infanterie modèle 1882 du capitaine OGIER
- Plumet d'officier
- Croix de guerre 1914 - 1915 avec palme
- Croix de chevalier de la Légion d'honneur modèle III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> République

**CNE RAVELLO - E.I.S.**

- Insigne métal E.I.S.

**Monsieur CORBERY - Membre actif n° 736**

- Ceinturon baudier
- Képi de capitaine d'Infanterie
- Vareuse modèle 1946 de capitaine d'état-major particulier
- Vareuse toile kaki de capitaine d'état-major particulier

**Monsieur ESCANDE - Membre actif n° 737**

- Vareuse Whipcord et pantalon double bande porté aux Ecoles d'Application 1946 - 1948
- Vareuse et pantalon troupe drap kaki - modèle 1958
- Manteau drap kaki - modèle 1946

**COL (ER) CARLES - Conservateur**

- 2 vareuses et pantalons drap kaki troupe 76<sup>e</sup> B.I. - modèle 1958

**LCL (ER) MOISSET - 26000 Valence**

- Insigne 15<sup>e</sup> B.T.A.
- Insigne F.L.N.
- Insigne de veste F.L.N.

**Monsieur FEIGLY - Membre actif n° 640**

- Figurine de plomb de tirailleur 54 mm

**LCL CHARRIER - E.M./GAP**

- Insigne métal E.M./GAP

**SGT DESPLECHIN - Membre actif n° 635**

- 5 insignes tissus de Division (manche)
- 1 insigne tissu F.I.N.U.L.

**Madame DELPAL - Membre actif n° 528**

- Livres « LE CORPS FRANC POMMIES » - Tome I et II

**Monsieur CUSUMANO - Consul de France - Membre actif n° 688**

- Veste saharienne blanche

**Monsieur FABRY - 34000 Montpellier**

- Cape de chasseur pyrénéen 1939/1940

**Chef Esc. PEUGET - Musée de la gendarmerie- 77010 MELUN-CEDEX**

- Livre A.B.C. du Petit Chef d'Infanterie 3<sup>e</sup> édition 1950
- Livre l'Enseignement du Combat dans les petites unités d'infanterie 4<sup>e</sup> édition 1931

# Adhésions de nouveaux membres

## *Membres actifs*

### **A 100,00 francs :**

- N° 749 monsieur Guilloux - 34000 Montpellier.
- N° 762 O.A.E.A. Gerdelat - E.A.I./G.A.O.

### **A 50,00 francs :**

- N° 748 monsieur Belloc - Montpellier.
- N° 750 monsieur Delagnes - 12100 Millau.
- N° 751 monsieur Marc - 34200 Sète.
- N° 752 monsieur Guiraud - 34200 Sète.
- N° 753 monsieur Pennanguer - 31200 Toulouse.
- N° 754 monsieur Dusausoy - 59870 Marchiennes.
- N° 755 adjudant Aubert - E.A.I./A.I.T.
- N° 756 monsieur Helly - 66000 Perpignan.
- N° 757 monsieur Deroo - 75015 Paris.
- N° 758 monsieur Chazottes - 32000 Auch.
- N° 759 O.A.E.A. Mourgues - E.A.I./G.A.O.
- N° 760 lieutenant Bellot des Minières - E.A.I./G.A.O.
- N° 761 lieutenant Auriault - E.A.I./G.A.O.
- N° 763 lieutenant Ziegler - E.A.I./G.A.O.

## **DONS EN NUMERAIRE**

- Madame Delpal - Membre actif n° 58 : 1000,00 francs.
- C.N.E.C. - Membre à vie n° 58 : 200,00 francs.
- Sergent Blondeau (1<sup>er</sup> R.I.) - Membre actif n° 453 : 150,00 francs.
- 39<sup>e</sup> R.I. - Membre bienfaiteur n° 15 : 100,00 francs.
- Adjudant Racaud (99<sup>e</sup> R.I.) - Membre actif n° 231 : 50,00 francs.

## ***MENTION SPECIALE AU 41<sup>e</sup> R.I.***

- Pour sa participation active au soutien financier de notre action avec l'adhésion comme membre à vie : C.E.A.*
- 2<sup>e</sup> Cie - 3<sup>e</sup> Cie - Président des lieutenants et président des sous-officiers.

# VIE DE L'ARME

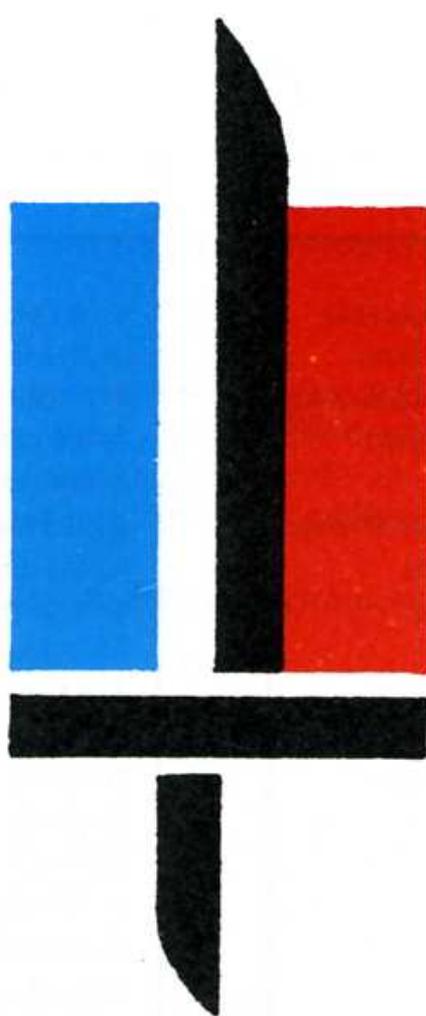
## RELEVÉ DES CHEFS DE CORPS EN 1987

### INFANTERIE

8 <sup>e</sup> G.C.	LC Rolland Jean-Louis (TA)
19 <sup>e</sup> G.C.	LC Le Deroff Gildas (TA)
24 <sup>e</sup> G.C.	LC Klotchkoff Dominique (TA)
35 <sup>e</sup> R.I.	LC D'Ornano Pierre (TA)
126 <sup>e</sup> R.I.	CL Brousse Pierre
150 <sup>e</sup> R.I.	CL Cosmao-Dumanoir Philippe
170 <sup>e</sup> R.I.	LC Bodin Hubert (TA)
1 <sup>er</sup> R.I.	CL Iacconi Jean-Luc
94 <sup>e</sup> R.I.	CL Bourrouet Alain
43 <sup>e</sup> R.I.C.C.A.	LC Gouffault André (TA)
8 <sup>e</sup> R.I.	LC Chauvie Victor (TA)
110 <sup>e</sup> R.I.	CL Braun Jean-Philippe
153 <sup>e</sup> R.I.	CL De Rotalier Patrick
9 <sup>e</sup> R.C.P.	CL Pinatel Georges
3 <sup>e</sup> R.E.I.	LC Tresti Vittorio
4 <sup>e</sup> R.E.	CL Seigneur Pierre
5 <sup>e</sup> R.E.	LC Garrot Gilles
Détachement de Légion Etrangère Mayotte	LC Bourgogne Michel
11 <sup>e</sup> B.C.A.	LC Bayle Pierre
27 <sup>e</sup> B.C.A.	CL Bachelet Jean
159 <sup>e</sup> R.I.A.	CL Chatenoud Philippe
C.E.C./9 <sup>e</sup> Zouave	LC Lemercier Claude
C.E.C./26 <sup>e</sup> R.I.	LC Aubert Jean
C.E.C./30 <sup>e</sup> R.I.	LC Minier Louis
C.E.C./131 <sup>e</sup> R.I.	LC Senges Bertrand
Camp de Canjuers	CL Nicolai Jacques
30 <sup>e</sup> G.C./128 <sup>e</sup> R.I.	CL Vivier Jean
31 <sup>e</sup> G.C./51 <sup>e</sup> R.I.	LC Luigi Marc
114 <sup>e</sup> R.I.	LC Garnier Charles
5 <sup>e</sup> R.H.C.	LCL Hoffler Gabriel
A.L.A.T./S.T.A.T.	CL Lavarde Mac-Carthy
C.S. n° 5	LCL Thisselin Hubert
Lycée militaire Autun	CL Lecuyer Michel
E.N.T.S.O.A.	LCL Dumarché Michel
E.T.A.P.	LCL Charrier Philippe

### TROUPES DE MARINE

1 <sup>er</sup> R.I.Ma.	LC Paillard Daniel (TA)
3 <sup>e</sup> R.I.Ma.	LC Coste Jean-Claude
4 <sup>e</sup> R.I.Ma.	LC Messaoudi Jean-Philippe
6 <sup>e</sup> R.P.I.Ma.	CL Bordron Rémi
8 <sup>e</sup> R.P.I.Ma.	CL Lafourcade Jean-Claude
24 <sup>e</sup> R.I.Ma.	LC Le Port Armel (TA)
R.I.Ma du Pacifique	CL Gaubert François
5 <sup>e</sup> R.I.A.O.M.	LC Coste Jean-Marie
33 <sup>e</sup> R.I.Ma.	LC Duval Yves (TA)
6 <sup>e</sup> B.I.Ma.	LC Meunier André
10 <sup>e</sup> B.C.S.	LC Pahlawan Jean
16 <sup>e</sup> B.C.S.	LC Morès Jean
42 <sup>e</sup> B.C.S.	LC Tosi Francis
53 <sup>e</sup> B.C.S.	LC Grandmangin Jacques
1 <sup>er</sup> R.S.Ma.	LC Fourés Marcel
Groupement de service militaire adapté -Saint- Laurent-de-Maroni Dét./A.L.A.T. Djibouti	LC Bourgeois Faidherbe LC Grayo André



**VOICI LE « LOGO » ADOPTÉ POUR  
L'ARMÉE DE TERRE**

**CE SIGNE D'APPARTENANCE  
CONTRIBUE DÉSORMAIS A FAIRE  
RECONNAITRE L'ARMÉE DE TERRE  
ET A RENFORCER SA COHESION**

---

Directeur : GCA (CR) TOUSSAINT - Rédacteur en chef : colonel (ER) CARLES  
Direction rédaction : adjudant-chef DEGHIN - Maquette : adjudant-chef FAVIER  
Réalisation : Point impression E.A.I.

Tirage : 600 exemplaires